



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Rapport annuel 2022-2023 de la Régie de l'énergie du Canada



Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi de droit du Canada représenté
par la Régie de l'énergie du Canada 2023

N° de cat. NE1-9F-PDF
ISSN 2563-3163
Key title: Rapport annuel... de la
Régie de l'énergie du Canada

Ce rapport est publié séparément dans les deux
langues officielles. On peut obtenir cette publication
sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires:

Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Courrier électronique : publications@cer-rec.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles
à la bibliothèque
Deuxième étage

Imprimé au Canada

© His Majesty the King in Right of Canada as represented by
the Canada Energy Regulator 2023

Cat No. NE1-9E-PDF
ISSN 2563-3155
Key title: Annual Report of the
Canada Energy Regulator

This report is published separately in both official languages.
This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

the Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8
E-Mail: publications@cer-rec.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-899-1265

For pick-up at the office:
Library
2nd floor

Printed in Canada



Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	1
Message de la présidente-directrice générale	3
Message du président du Comité consultatif autochtone	5
Description sommaire de la Régie de l'énergie du Canada	7
Régie de l'énergie du Canada – Une voie claire vers l'avenir	10
Ce que la Régie réglemente : L'énergie au Canada	18
Responsabilités essentielles – Réalisations de la Régie en 2022–2023	19
Annexe A – Biographies.	47
Annexe B – Aperçu d'ordre financier	56
Annexe C – Résultats liés aux normes de service	57
Annexe D – Projets du cadre de réglementation	59
Annexe E – Audits	61
Annexe F – Ordonnances d'inspecteur délivrées en 2022-2023	63
Annexe G – Lettres d'avertissement et sanction administrative pécuniaire	64
Annexe H – Abréviations et définitions	66

Remarque :

Le *Rapport annuel 2022-2023* est l'**un des trois rapports qui résument les réalisations de la Régie au cours de l'exercice précédent**. Pour en savoir plus sur la Régie en général, veuillez consulter le *Rapport annuel 2022-2023 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada* et le *2022–2023 Rapport sur les résultats ministériels* (à être publié à l'automne 2023).

Message de la présidente du conseil d'administration

La Régie de l'énergie du Canada est l'organisme de réglementation fédéral du secteur énergétique au Canada. Elle joue un rôle essentiel en assurant le transport sécuritaire de l'énergie partout au pays et en publiant d'importantes informations sur l'énergie dans l'intérêt public. Ce travail est fondé sur la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), et la Régie accomplit son mandat en s'appuyant sur la vaste expérience et la solide expertise technique de ses décideurs et de son personnel.

Le présent rapport annuel du conseil d'administration donne un aperçu des activités et des réalisations de la Régie au cours de l'exercice 2022-2023, alors que nous entamons la dernière année de notre plan stratégique triennal. Le conseil d'administration de la Régie est responsable de la gouvernance de l'organisme de réglementation et détermine son orientation stratégique en mettant l'accent sur les résultats.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué de remplir efficacement son mandat, en plaçant la sécurité au cœur de ses préoccupations, et a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de son plan stratégique et dans la réalisation de ses priorités stratégiques : confiance, compétitivité, innovation en matière de données et de technologie numérique et Réconciliation. Comme indiqué dans le présent rapport, l'organisation a obtenu dans chacun de ces domaines des résultats qui témoignent de l'orientation stratégique définie par le conseil d'administration.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration et le Comité consultatif autochtone (« CCA ») de la Régie ont travaillé ensemble pour faire avancer nos projets communs, au premier rang desquels figure l'élaboration conjointe d'un énoncé sur la Réconciliation. Celui-ci énonce publiquement les engagements, les principes directeurs et les valeurs de la Régie qui nous guideront dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (« Déclaration des Nations Unies »). Ce travail est rendu possible grâce au partenariat entre le conseil d'administration et le CCA, qui partagent le désir de



poursuivre un objectif de changement visant à faire progresser la Réconciliation.

En février 2023, le ministre des Ressources naturelles, l'honorable Jonathan Wilkinson, a présenté au conseil d'administration les principales priorités du gouvernement pour la Régie et a confirmé que les priorités stratégiques de cette dernière sont conformes à celles du gouvernement du Canada¹. Le conseil d'administration et l'organisation ont aussi accueilli favorablement la directive du ministre Wilkinson d'entreprendre une « ... analyse de scénarios cadrant avec l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050... ». Il s'agit d'une progression naturelle vers le travail d'analyse approfondie et objective inclus dans les rapports phares de la Régie sur l'avenir énergétique. Au printemps 2023, la Régie publiera la plus récente version du rapport qui donne suite à cette demande du ministre.

¹ La lettre du ministre se trouve sur le site Web de la Régie à l'adresse <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/salle-presse/quoi-neuf/2023/lettre-du-ministre-a-la-regie-1-fevrier-2023.pdf>

La plus grande force de la Régie est son personnel. En tant que présidente du conseil d'administration de la Régie, je suis depuis toujours impressionnée par le calibre, le professionnalisme et la réactivité du personnel de la Régie. Leur créativité face aux défis et leur engagement à appuyer le mandat de l'organisation et à s'entraider les uns les autres m'ont impressionnée. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, je tiens à remercier sincèrement tous les membres du personnel de la Régie de leur travail acharné au cours de la dernière année.

Ce sera mon dernier rapport annuel à titre de présidente du conseil d'administration de la Régie. Conformément à la nomination de la gouverneure en conseil, l'actuel vice-président, George Vegh, prendra la présidence le 22 août 2023 et l'administratrice Melanie Debassige assumera le rôle de vice-présidente. Je suis heureuse de continuer à siéger au conseil d'administration en tant qu'administratrice et de favoriser le maintien d'une solide continuité dans la gouvernance. Ce fut un grand honneur d'être la première présidente du conseil d'administration de la Régie et je suis fière des réalisations stratégiques que nous avons accomplies au cours des quatre dernières années.

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je présente respectueusement le rapport annuel 2022-23 de la Régie de l'énergie du Canada à l'honorable Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles.

La version originale a été signée par

Cassie J. Doyle
Présidente du conseil d'administration
Régie de l'énergie du Canada

Message de la présidente-directrice générale

Je suis fière du travail que la Régie a accompli au cours de la dernière année pour surveiller les filières énergétiques fédérales au nom des Canadiens.

Ensemble, nous continuons de nous adapter pour répondre aux besoins en constante évolution des personnes que nous servons et pour nous préparer à réglementer le paysage énergétique en pleine mutation du Canada. Dans cette transition vers un avenir carboneutre, notre engagement envers la sécurité demeure inébranlable. La protection des personnes et de l'environnement est toujours au cœur de notre identité et du travail que nous accomplissons.

La mission de la Régie consiste à réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, à protéger l'environnement, à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones et à fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie. Nous y parvenons en faisant progresser chacune de nos responsabilités essentielles, soit la surveillance de la sécurité et de l'environnement, le processus décisionnel, l'information sur l'énergie et la mobilisation.

Au cours de la dernière année, nous avons tenu les sociétés réglementées responsables de la sécurité de la construction, de l'exploitation et de la cessation d'exploitation des infrastructures énergétiques dont dépendent les Canadiens, en appliquant des normes de sécurité parmi les plus strictes au monde. Nous suivons de près les tendances et examinons les incidents signalés afin de trouver des moyens d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Nous avons aussi fait part de ce que nous avons appris à l'industrie, à d'autres organismes de réglementation et à des associations de prévention des dommages, et nous nous sommes efforcés de mieux faire connaître et comprendre la culture de la sécurité, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la protection de l'environnement.

Sur le terrain, les inspecteurs de la Régie ont travaillé en partenariat avec les surveillants autochtones pour mieux comprendre les questions cruciales pour les communautés autochtones touchées par les projets énergétiques, y compris les lieux d'importance spirituelle et les autres ressources valorisées. Cette approche collaborative nous aide à comprendre comment mieux intégrer les perspectives autochtones dans la manière



dont nous évaluons les risques, assurons la sécurité et vérifions la conformité.

Nous nous sommes également efforcés de recueillir les commentaires des Canadiens lors de nos travaux de mise à jour du cadre de réglementation de la Régie. Nous avons terminé la première étape de la mobilisation précoce du processus de révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT »), qui réunit les principales règles applicables aux pipelines terrestres. Nous avons recueilli les commentaires des peuples autochtones, des sociétés réglementées et des parties prenantes sur la façon dont ils aimeraient participer à la révision, ainsi que sur les principaux points à améliorer. Cette révision vise à garantir le plus haut niveau de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement, à faire progresser la Réconciliation, à assurer une surveillance prévisible et opportune et à encourager l'innovation qui, nous le savons, sera nécessaire à la transition énergétique du Canada vers la carboneutralité.

Nous avons continué de fournir des données et des analyses fiables et actuelles qui ont contribué à alimenter la discussion sur l'énergie au Canada. Nous avons enrichi notre offre de produits d'information sur les pipelines en y ajoutant de nouvelles cartes et tableaux de bord interactifs, et nous avons publié un rapport permettant de visualiser les données sur le débit et la capacité des pipelines dans différentes régions. Pour illustrer l'engagement de la Régie à faire progresser la Réconciliation, la Régie a signé un protocole d'entente élaboré conjointement avec le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence (« SFNNRCOE »), qui permettra de partager de l'information sur l'énergie pertinente pour les peuples autochtones.

Dans le cadre de notre engagement à renouveler nos relations avec les peuples autochtones, nous avons entamé d'importantes discussions avec les dirigeants des communautés autochtones, une première étape vers l'élaboration conjointe d'un mécanisme de surveillance collaborative à l'échelle du réseau de NOVA Gas Transmission Line (« NGTL »). Ces conversations ne sont que l'un des nombreux moyens que la Régie met en œuvre pour faire participer de manière significative les peuples autochtones à tous les aspects de son travail.

Nous avons également eu des conversations fructueuses avec des propriétaires fonciers, des membres des collectivités et des personnes concernées ou intéressées par notre travail afin de mieux comprendre leurs préoccupations et de recueillir des renseignements précieux sur nos décisions et notre façon d'aborder notre travail. La mobilisation continue des parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets demeure essentielle au développement des connaissances sur nos processus de réglementation et à l'accroissement de la confiance et de la réactivité à leur égard.

La pandémie de COVID-19 s'étant stabilisée, nous avons pu reprendre peu à peu les audiences et les activités de conformité, de surveillance et de mobilisation en personne, tout en continuant de profiter des avantages du télétravail. La Régie a entamé une autre phase de son initiative de milieu de travail hybride, qui a donné l'occasion de réfléchir à la façon de mettre en place une approche souple qui profite autant aux employés qu'à notre travail de réglementation.

Ce sont nos employés dévoués de partout au pays qui nous permettent d'accomplir notre travail. Je tiens à souligner leur talent et leur expertise, qui nous permettent de remplir notre mandat. Nous sommes déterminés à créer un milieu de travail où chacun peut s'épanouir. Nous

continuons de mettre en œuvre les recommandations de notre feuille de route sur la diversité et l'appartenance afin de créer la culture organisationnelle à laquelle nous aspirons, c'est-à-dire une culture qui permet à une main-d'œuvre autonome et mobilisée d'évoluer dans un environnement de travail inclusif. Cet objectif me tient particulièrement à cœur en tant que PDG.

La Régie compte s'appuyer sur ses réalisations de 2022-2023 pour poursuivre son travail d'organisme de réglementation fiable, prêt à répondre aux besoins actuels et futurs des Canadiens, tout en gardant toujours la sécurité au cœur de ses activités.

La version originale a été signée par

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

Message du président du Comité consultatif autochtone

En août 2023, le CCA de la Régie célébrera son troisième anniversaire. Je suis fier des réalisations du CCA au cours de cette période charnière, en particulier des liens solides qu'il a su créer avec le conseil d'administration et la direction de la Régie. Ils ont jeté les bases d'une relation fondée sur la confiance et la communication ouverte, qui favorise l'entente et la compréhension interculturelle.

Le CCA donne des conseils sur des questions stratégiques et systémiques, ainsi que sur l'élaboration de politiques et de programmes en lien avec le mandat de la Régie, notamment en ce qui concerne la surveillance de l'industrie réglementée et les attentes et exigences de la Régie à son égard. Au cours du dernier exercice, nous avons continué à ancrer nos activités dans le plan de travail pluriannuel du CCA (2021-2024), qui décrit nos buts et priorités de travail communs. Le travail du CCA nourrit et soutient directement la réalisation de la mission, de la vision et des priorités stratégiques de la Régie.

Les cinq priorités de travail sont les relations et la gouvernance, la Déclaration des Nations Unies, la compétence culturelle et la gestion du changement, la participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire et les consultations et les accommodements de la Couronne. Chacune d'entre elles fait l'objet d'un travail et d'une attention considérables de la part du CCA.

L'énoncé sur la Réconciliation publié par la Régie en juin 2022 a été approuvé conjointement par le CCA et le conseil d'administration. Cet énoncé, qui constitue une avancée importante, énonce une série de principes et de valeurs destinés à guider le travail de réglementation de la Régie, et prend en compte les cultures, les connaissances et l'histoire uniques des peuples autochtones. De plus, le CCA a guidé la Régie dans sa progression vers la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de l'organisation en faisant appel à des experts du domaine et en se tenant au courant des travaux du gouvernement fédéral sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (« Loi sur la Déclaration des Nations Unies »).



Le CCA a aussi reconnu qu'il fallait renforcer la capacité autochtone au sein de la Régie. Deux membres du CCA ont participé au comité d'embauche du spécialiste en chef de la Réconciliation, un nouveau poste créé pour orienter et appuyer le travail de la Régie en matière de Réconciliation. De façon plus générale, le CCA a fourni des conseils pour l'élaboration du cadre de compétences culturelles autochtones de la Régie, de la stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones, ainsi que de la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones. Les conseils stratégiques du CCA sont intégrés dans la structure de l'organisation et ont des répercussions concrètes.

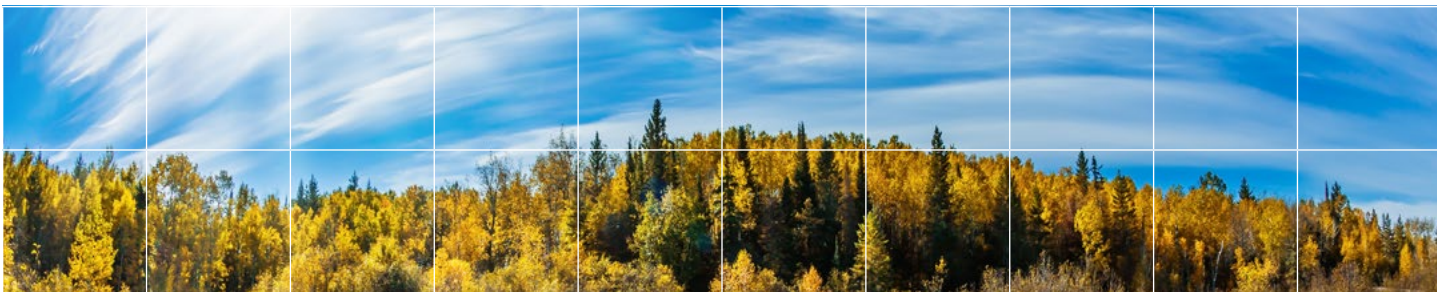
Pour moi, un autre moment fort a été l'ouverture du salon des Aînés au siège social de la Régie, au centre-ville de Calgary. Je remercie chaleureusement les membres du secteur des relations avec les Autochtones et de la Réconciliation de la Régie et du cercle des employés autochtones, qui ont beaucoup réfléchi à la conception de cet espace dédié aux réunions et cérémonies spéciales.

Nous entreprenons ensemble un parcours important, qui nous donne une occasion unique de créer une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, et qui favorisera un changement transformateur avec les peuples autochtones.

Je suis honoré de faire partie du CCA et je souhaite continuer de progresser, un pas à la fois, vers un avenir meilleur.

La version originale a été signée par

Tyrone McNeil
Chef tribal et président du Comité consultatif autochtone



Description sommaire de la Régie de l'énergie du Canada

Gouvernance

Conseil d'administration

Le [conseil d'administration](#) est responsable de la gouvernance de la Régie. Il peut notamment, à ce titre, établir des orientations et fournir des conseils stratégiques. La surveillance exercée par le conseil d'administration met l'accent sur le rendement et les résultats obtenus.

Président-directeur général

Le [président-directeur général](#) (« PDG ») est responsable de la gestion des affaires courantes et du bon fonctionnement de la Régie au quotidien, notamment pour ce qui est de la supervision du personnel comme de son travail, en plus d'assumer toutes les fonctions d'un administrateur général.

Commission de la Régie de l'énergie du Canada

La [Commission](#) rend des décisions et formule des recommandations en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE ») et d'autres lois. Bien qu'indépendante, elle est néanmoins intégrée à la Régie et contribue à la réalisation de son mandat ainsi qu'à l'atteinte des résultats organisationnels escomptés.

Le rapport annuel 2022-2023 de la Commission renferme de plus amples renseignements sur la Commission.

Comité consultatif autochtone

Le CCA fournit directement au conseil d'administration des conseils généraux et stratégiques, notamment pour déterminer comment la Régie peut établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones et comment lui-même peut orienter le [plan stratégique](#) et avoir une incidence sur le fonctionnement de l'organisation dans son ensemble.

Comité consultatif autochtone

Le CCA de la Régie a été mis sur pied en août 2020 pour fournir des conseils stratégiques au conseil d'administration sur la façon de renouveler la relation avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits. Son travail est orienté par un solide plan de travail triennal et un mandat approuvé conjointement par le CCA et le conseil d'administration. Ce travail, qui consistait d'abord à établir des relations entre le CCA, le conseil d'administration et la Régie et à exercer une influence sur le [plan stratégique](#), a désormais une incidence sur les activités de l'ensemble de l'organisation. Le CCA et ses recommandations contribuent à faire progresser la Réconciliation à la Régie.

Le CCA avait précédemment élaboré un ambitieux [plan de travail triennal](#) comportant cinq priorités de travail pour la période 2021-2024 : relations et gouvernance, Déclaration des Nations Unies, compétence culturelle et gestion du changement, participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire, et consultations et accommodements de la Couronne.

Avec le soutien du personnel de la Régie, le CCA et le conseil d'administration ont élaboré conjointement [l'énoncé de la Régie sur la Réconciliation](#) en 2022-2023. Cet énoncé aide à orienter le travail de Réconciliation de la Régie. Il définit une série de principes directeurs et de valeurs qui serviront de balises à la Régie dans son cheminement vers la Réconciliation.

Les conseils du CCA ont directement influencé le travail de la Régie dans divers domaines, notamment son approche en matière de consultations et d'accommodements de la Couronne, sa démarche de mobilisation pour la [révision exhaustive du RPT](#) et la [mise à jour du Guide de dépôt](#), le [plan national de mobilisation des Autochtones de la Régie](#) et la façon dont celle-ci élabore et met en œuvre son cadre de compétences culturelles autochtones, particulièrement en ce qui concerne l'Initiative de maintien en poste, de recrutement et d'avancement des autochtones de la Régie.

En mars 2022, la Régie a publié le premier [rapport d'étape et d'impact](#) du CCA. La deuxième version sera publiée à l'été 2023. Alors que le CCA entame la troisième année de son plan de travail, ses membres se penchent sur l'avenir du Comité et réfléchissent notamment à la planification de la relève et aux futurs domaines d'activité.



Contexte

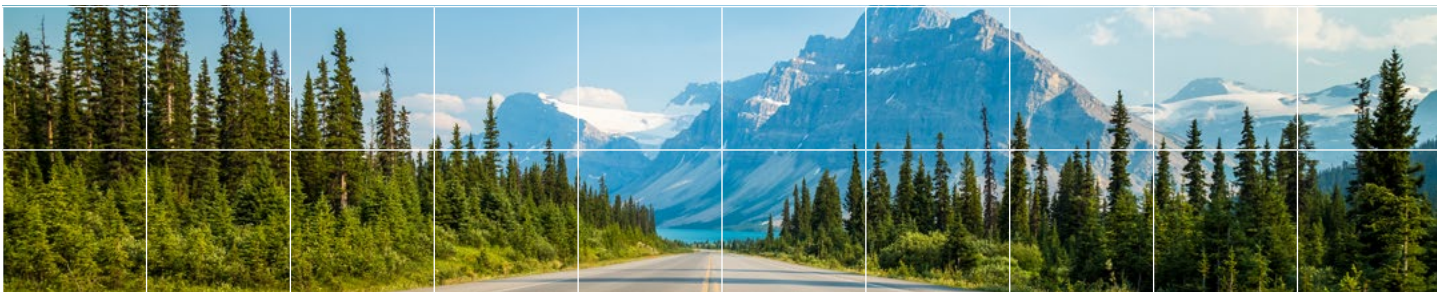
La Régie réglemente l'infrastructure énergétique afin d'assurer l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones et de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Elle veille à l'application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais cette surveillance va bien au-delà de la seule conformité. La Régie attend des sociétés qu'elles adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages.

Résultats attendus

- Aucun dommage n'est causé aux personnes et à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.
- Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.
- Les Canadiens ont accès à de l'information pertinente sur l'énergie et les pipelines, que ce soit pour acquérir des connaissances, faire des recherches ou prendre des décisions.
- Les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones éclairent les travaux et les décisions de la Régie.
- La structure de gouvernance, les ressources, les systèmes de gestion, les programmes et les services en place favorisent l'atteinte des résultats souhaités.





Régie de l'énergie du Canada – Une voie claire vers l'avenir

L'exercice 2022-2023 était la deuxième année du [plan stratégique](#) triennal de la Régie, qui définit clairement la voie à suivre pour l'organisation. Ce plan comporte trois volets :

- La **mission** oriente les activités quotidiennes de l'organisation dans le cadre de la LRCE, la sécurité demeurant au cœur de son mandat.
- La **vision** est ambitieuse et balise clairement le chemin que l'organisation doit emprunter.
- Les quatre **priorités stratégiques** rendent compte des domaines où des améliorations et des efforts concertés sont nécessaires pour réaliser la mission et concrétiser la vision.

Les quatre priorités stratégiques interreliées sont la [confiance](#), la [Réconciliation](#), la [compétitivité](#) et l'[innovation en matière de données et de technologie numérique](#).

Ce qui suit est une mise à jour des plans de mise en œuvre des priorités et du plan stratégiques.



Confiance

La Régie est déterminée à mettre en place un système de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens.

L'organisation renforce le lien de confiance avec les Canadiens en faisant preuve de transparence, en favorisant la collaboration et en se montrant réceptive à ce que disent les parties prenantes et les peuples autochtones. La Régie continue de s'améliorer et d'avancer dans son travail et elle s'engage à communiquer ses progrès de manière ouverte et transparente.

Il est aussi essentiel d'avoir la confiance de son propre personnel pour favoriser son autonomie. La Régie examine ses propres pratiques en milieu de travail pour s'assurer de bâtir une culture diversifiée et inclusive, où tous les employés se sentent valorisés et respectés.

En 2022-2023, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de cette priorité stratégique.

- **Élaborer une stratégie nationale de mobilisation et un plan directeur national de mobilisation des Autochtones** – La Régie est déterminée à faire en sorte que son travail soit guidé par les parties prenantes et les peuples autochtones de partout au Canada. Au cours de la dernière année, la Régie a élaboré une nouvelle stratégie et un nouveau cadre national de mobilisation qui favoriseront l'engagement coordonné du personnel de tous ses programmes et qui lui permettront de partager les informations recueillies pour améliorer son travail.

La Régie a également conçu un **plan directeur national de mobilisation des Autochtones** afin d'appuyer cette mobilisation en priorisant les activités et en suivant une approche qui tient compte des particularités. Le plan directeur contient des orientations et des mesures de soutien supplémentaires à l'intention des employés de la Régie qui cherchent à établir et entretenir des relations, à s'engager de manière constructive et à favoriser une transformation durable de la culture et des comportements organisationnels.

- **Continuer de favoriser l'engagement, l'inclusion et l'autonomie au sein de notre effectif** – En 2022-2023, la Régie a poursuivi la mise en œuvre de son initiative de travail hybride afin de créer un milieu de travail sécuritaire, positif et inclusif pendant et après la pandémie. La Régie a également fait d'importants progrès pour favoriser la diversité et le sentiment d'appartenance à l'échelle de l'organisation et a notamment pris des mesures concrètes pour régler les situations d'inconduite et appuyer le recrutement et l'avancement d'un effectif représentatif de la population canadienne.

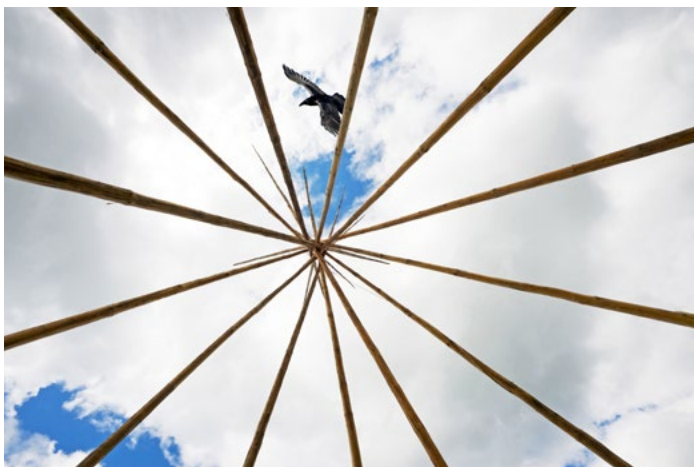
En plus de s'attaquer à des problèmes comme les préjugés inconscients, le racisme systémique, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres iniquités, l'équipe soutient activement le **projet pilote de milieu de travail hybride** de la Régie, notamment en mettant en place une politique de télétravail à jour, des lignes directrices sur le travail hybride, un plan de gestion des installations et une communauté de pratique des cadres.

- **Renforcer les liens avec les Canadiens** – Pour renforcer ses liens avec les gens, la Régie a notamment multiplié les conversations authentiques et bidirectionnelles sur les médias sociaux. Le personnel de la Régie dialogue activement avec les utilisateurs des médias sociaux et répond à leurs questions, participe à d'importantes conversations sur l'énergie et communique aux gens les informations dont ils ont besoin.
- **Créer un milieu de travail exempt d'obstacles** – En décembre 2022, la Régie a publié son premier [plan sur l'accessibilité](#), qui présente son approche mesurée et réfléchie à l'égard des politiques, des programmes, des pratiques et des services qui permettront de créer un environnement plus inclusif pour tous et un lieu de travail plus accessible pour les personnes handicapées. Tous les dirigeants de la Régie sont désormais officiellement tenus d'inclure des éléments liés à la diversité, à l'appartenance et à l'inclusion dans leurs plans de rendement annuels. La Régie a pris des mesures pour revoir certains aspects de son processus d'embauche et ses politiques en matière de ressources humaines afin d'éliminer les obstacles à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Réconciliation

La Régie reconnaît que la Réconciliation est un cheminement. Elle demeure déterminée à mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies en appui à la Déclaration des Nations Unies, qui offrent toutes deux un modèle pour faire progresser la Réconciliation avec les Autochtones dans le cadre du mandat de la Régie. L'une des premières étapes de la Réconciliation consiste à renouveler les relations avec les peuples autochtones d'une manière qui reconnaît et respecte leurs droits inhérents, constitutionnels et issus de traités, y compris leur droit à l'autodétermination. La Régie suscite des changements significatifs à l'aide de ses exigences et de ses attentes à l'égard de l'industrie réglementée, notamment en adaptant son approche de réglementation pour mieux inclure les peuples autochtones et les faire participer aux activités de surveillance. La Régie appuie également son personnel dans son cheminement vers la Réconciliation en lui offrant des formations.

En juin 2022, la Régie a publié un [énoncé sur la Réconciliation](#) dans lequel elle s'engageait à élaborer conjointement un mécanisme de surveillance collaborative du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd (« NGTL ») avec la société et les communautés autochtones présentes le long du réseau. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a rencontré 167 participants de 80 communautés métisses et des Premières Nations pour faire progresser cette mission essentielle.



- **Renforcer les relations avec les peuples et les communautés autochtones** – La Régie a poursuivi le développement de ses plans, outils et pratiques pour orienter ses activités de mobilisation des peuples autochtones, et s'assure notamment de respecter l'obligation de suivre une approche qui tient compte des particularités lors de ses échanges avec les communautés autochtones. Parmi les principales réalisations, citons l'élaboration de la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones, qui prévoit que les entreprises autochtones doivent obtenir au moins 5 % de la valeur totale de tous les contrats de la Régie.

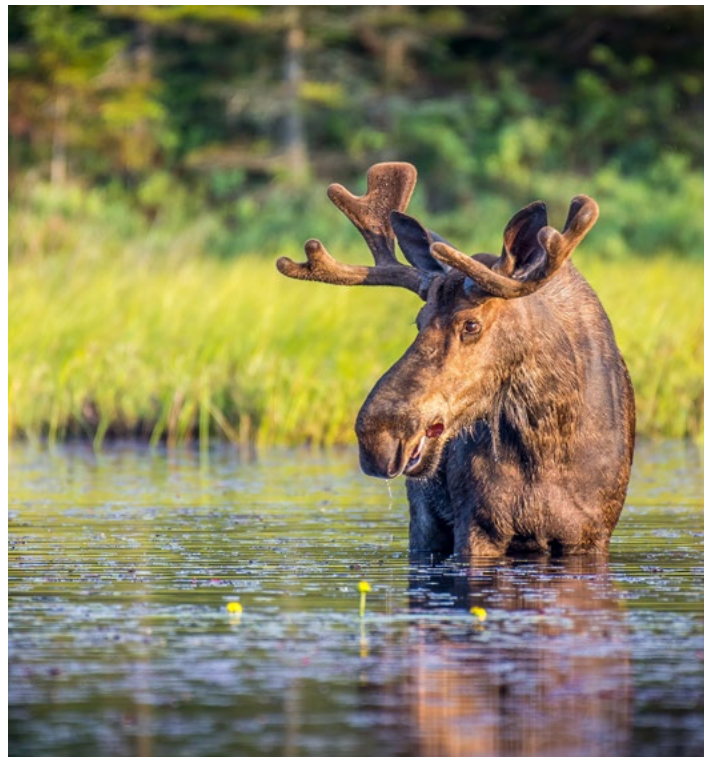
En décembre 2022, la Régie a eu l'honneur de signer un protocole d'entente avec le SFNNRCOE, qui établit un cadre qui permet de mieux prendre en compte les connaissances autochtones et leur façon de voir le monde lors de l'élaboration des produits d'information sur l'énergie. La Régie intègre de plus en plus ces connaissances et cette vision afin d'améliorer sa capacité de créer, puis de partager, de l'information sur l'énergie pertinente pour les peuples autochtones.

- **Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** – La Régie harmonise ses initiatives en matière de droits autochtones avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies en analysant les recoupements entre la Déclaration des Nations Unies et son mandat. Elle a fait appel à des experts pour examiner comment transformer ces recoupements en mesures et engagements précis. Cette initiative s'ajoute à la participation de la Régie aux travaux plus larges que mène le gouvernement du Canada en vue d'élaborer un [plan d'action](#) provisoire pour la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies. Le 21 juin 2022, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, la Régie a publié son [énoncé sur la Réconciliation](#), qui décrit ce que la Réconciliation signifie pour l'organisation ainsi que les principes et les valeurs qui la guideront dans son cheminement vers la Réconciliation.

- **Accroître la participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire** – En 2022-2023, les surveillants autochtones et les inspecteurs de la Régie ont réalisé ensemble 57 activités de vérification de la conformité dans le cadre des programmes de surveillance autochtone. Ces programmes favorisent également une prise en compte éclairée des points de vue des populations et communautés autochtones, ce qui signifie que les effets éventuels sont pris en compte de manière beaucoup plus efficace.
- Tout au long de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué de travailler en étroite collaboration avec les comités consultatifs et de surveillance autochtone du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« CCSA de Trans Mountain ») et du projet de remplacement de la canalisation 3 (« CCSA de la canalisation 3 »). Les partenariats créés avec les Nations autochtones qui prennent part aux CCSA contribuent à transformer la façon dont la Régie et les sociétés réglementées travaillent avec les peuples autochtones. Ils éclairent la prise des décisions liées à la surveillance des projets de remplacement de la canalisation 3 et d'agrandissement du réseau de Trans Mountain de manière à assurer le respect de la Déclaration des Nations Unies et à aider les peuples autochtones à déterminer et à élaborer des priorités et des stratégies pour l'utilisation de leurs terres ou territoires. Le recours aux CCSA contribue à garantir que la vision du monde et les connaissances des peuples autochtones sont réellement prises en compte dans la construction, l'exploitation et la désaffectation des deux projets.
- L'une des principales réalisations de l'exercice 2022-23 a été de mettre en pratique les conseils des CCSA. En novembre 2022, en réponse à une suggestion de la Fédération des Métis du Manitoba et des CCSA de la canalisation 3 et du projet de Trans Mountain, la Régie a envoyé une [lettre](#) aux sociétés réglementées pour leur faire part de ses attentes en ce qui a trait aux avis à transmettre aux Nations et communautés autochtones en cas d'incident, même s'il ne s'agit pas d'une urgence. Dans cette lettre, la Régie précise que les sociétés doivent savoir avec quelles Nations et communautés autochtones communiquer lorsqu'un incident se produit, connaître leur mode de communication privilégié et tenir leurs listes de contacts à jour.

- La Régie a également tenu compte des commentaires exprimés par les CCSA pendant la révision du RPT, et ces derniers continuent de participer de façon significative aux processus de révision du RPT et du *Guide de dépôt*.

Améliorer la capacité de la Régie à s'engager dans un processus de Réconciliation et à le diriger – La Régie est déterminée à favoriser l'intégration des Autochtones au sein de son personnel et redoublera d'efforts pour recruter, maintenir en poste et faire progresser les employés autochtones. En 2022-2023, la Régie a également fait des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de compétences en matière de culture autochtone et de gestion du changement, qui comprend plusieurs volets distincts, comme le plan directeur national de mobilisation des Autochtones, la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones, le programme d'Aînés en résidence, la stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones, ainsi que des occasions de formation et d'apprentissage.



Compétitivité

La LRCE énonce clairement l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la compétitivité du pays sur la scène mondiale. La Régie a donné suite à cet engagement en améliorant la prévisibilité, la transparence et l'efficacité de ses processus de réglementation.

En 2022-2023, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de sa priorité en matière de compétitivité.

- **Création du groupe de mobilisation de l'industrie réglementée** – La Régie a admis qu'il était nécessaire de créer une structure de mobilisation permanente afin de favoriser un dialogue ouvert et transparent avec l'industrie qu'elle réglemente. En octobre 2022, la Régie a tenu dans ses bureaux de Calgary la première réunion du Groupe de mobilisation de l'industrie réglementée (« GMIR »), au cours de laquelle les participants ont discuté de moyens susceptibles de stimuler la compétitivité dans le secteur. La Régie met à profit les leçons tirées de la première réunion pour organiser la deuxième, prévue en mai 2023. Le [procès-verbal](#) de la réunion du GMIR est accessible sur le site Web de la Régie.
- **Exploration plus poussée du rôle de la Régie en matière d'environnement, de société et de gouvernance** – En octobre 2022, la Régie a publié son [rapport sur les facteurs liés à l'environnement, la société et la gouvernance \(« ESG »\)](#), qui examine la position de la Régie à cet égard. En sa qualité d'organisme de réglementation efficace, transparent et fiable, la Régie contribue au profil du secteur énergétique canadien en matière d'ESG. Elle continuera de partager de l'information sur les enjeux ESG dans ses publications sur l'énergie.
- **Mise à jour du Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres** – Au cours du dernier exercice, la Régie a poursuivi sa toute première [révision exhaustive du RPT](#), qui comprend des mises à jour visant à l'harmoniser avec la LRCE et à présenter la façon dont la Régie remplira ses engagements visant à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Les mises à jour du RPT sont l'un des moyens par lesquels la Régie et les sociétés qu'elle réglemente transformeront leur façon de travailler avec les peuples autochtones tout au long du cycle de vie des installations réglementées. La Réconciliation est un élément central de la révision, qui tire parti du travail important réalisé avec les partenaires autochtones de la Régie, y compris les CCSA.

La Régie revoit le RPT par phases. Durant la première, la Régie a recueilli des commentaires sur la Réconciliation avec les peuples autochtones, la mobilisation et la participation inclusive, la compétitivité à l'échelle mondiale, la sécurité et la protection de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre. Avec l'aide de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, des fonds ont été mis à la disposition des peuples autochtones pour favoriser leur participation à la phase de mobilisation. En réponse aux commentaires des peuples autochtones, la Régie a combiné la révision du RPT avec le projet de [mise à jour du Guide de dépôt](#) afin de planifier une mobilisation conjointe sur des questions communes.



Plan relatif à l'hydrogène de la Régie

L'hydrogène pourrait fournir une grande part de l'énergie d'utilisation finale au Canada d'ici 2050 et jouer un rôle essentiel dans l'atteinte de la carboneutralité. Il pourrait même combler jusqu'à 24 % de la demande énergétique mondiale d'ici 2050 et constituer pour le Canada une occasion d'exportation vers les marchés mondiaux.

Bien qu'aucun pipeline d'hydrogène interprovincial ou international ne soit encore en exploitation au Canada, la Régie a élaboré son propre plan à cet égard afin d'être prête à réglementer l'infrastructure lorsque la technologie et les projets deviendront viables. Par exemple, la [révision du RPT](#) examine si des mises à jour au sujet de l'hydrogène pourraient servir à appliquer ce règlement à l'hydrogène. La Régie a également réalisé un examen interne des guides de dépôt afin de déterminer si une mise à jour des lignes directrices est nécessaire et elle s'affaire actuellement à définir les prochaines étapes. De plus, afin de nourrir la réflexion sur la question de l'hydrogène, les analyses de l'offre et des marchés de l'hydrogène ont constitué un élément important des aperçus du marché et du rapport sur l'avenir énergétique de la Régie en 2022-2023.

Alors que le Canada et le monde entier effectuent une transition vers un avenir énergétique sobre en carbone, la Régie se prépare à réglementer le transport par pipeline au Canada d'une nouvelle source d'énergie, l'hydrogène, un élément clé de la compétitivité mondiale du Canada dans ce domaine émergent.

- **Préparation en vue de la transition vers une économie sobre en carbone** – Tout au long de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué d'explorer, de comprendre et de préparer son rôle de réglementation à l'égard des nouveaux produits énergétiques, comme l'hydrogène. Elle a consulté tous les ordres de gouvernement et des organismes de réglementation du secteur énergétique au pays et à l'étranger, des membres de l'industrie, ainsi que d'autres parties prenantes pour comprendre l'évolution rapide des aspects de la transition énergétique liés à l'hydrogène. La Régie a aussi donné des conseils aux décideurs, au besoin, et a activement contribué à l'élaboration de normes de sécurité relatives à l'hydrogène.

La Régie a aussi continué de fournir aux Canadiens, aux peuples autochtones et aux décideurs des informations pertinentes sur l'énergie afin de soutenir la transition énergétique du Canada vers une économie sobre en carbone. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a élargi la [portée du rapport sur l'avenir énergétique de 2023](#) (« AE 2023 ») afin d'examiner l'incidence que pourraient avoir sur les Canadiens les différents scénarios pouvant mener à la carboneutralité d'ici 2050. Après sa publication au printemps 2023, le rapport AE 2023 sera la première publication de la Régie à présenter une modélisation complète des trajectoires à long terme que la filière énergétique canadienne pourrait emprunter pour atteindre cet objectif. Vous trouverez un résumé des commentaires recueillis dans le cadre des activités de mobilisation sur la page [Résultats du document de travail – Ce que nous avons entendu](#) du site Web de la Régie.

- **Amélioration de la transparence et de la prévisibilité des processus de réglementation** – En 2022-2023, la Régie a poursuivi ses efforts en vue d'accroître la transparence et la prévisibilité pour les participants à ses processus de demande. L'organisation a clarifié ses exigences réglementaires en [mettant à jour les sections de son Guide de dépôt](#) portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification.

Innovation en matière de données et de technologie numérique

La Régie poursuit ses efforts pour instaurer une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique pour appuyer la réalisation efficace de tous les aspects de son mandat. Au cours de l'exercice 2022-2023, ces efforts ont notamment permis d'améliorer l'accès du public à des données fiables et de faciliter leur utilisation et leur analyse. Le développement d'une telle culture améliorera l'information sur l'énergie offerte par la Régie, favorisera une participation significative à ses processus et éclairera la prise de décisions.

En 2022-2023, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de l'innovation en matière de données et de technologie numérique, notamment celles décrites ci-dessous.

- **Création du portail de la Régie** – La Régie a continué d'améliorer l'efficacité de son processus de réglementation pour les demandeurs et les participants. En 2022-2023, des travaux préliminaires ont été entrepris sur le portail de la Régie, un guichet unique qui permettra aux demandeurs, aux participants, aux peuples autochtones et aux Canadiens d'interagir avec la Régie dans le cadre d'un processus de réglementation. Cette solution numérique automatisera de nombreuses étapes et permettra ainsi de gagner du temps et de réduire les efforts, tout en améliorant l'accès aux informations, aux mesures et aux outils relatifs au processus de réglementation. En plus de simplifier les interactions entre les demandeurs et la Régie en facilitant l'accès aux informations et leur visibilité, le portail aidera l'organisation à traiter les demandes plus efficacement et à offrir un meilleur accès aux données nécessaires au processus décisionnel de réglementation et à la production de rapports sur le rendement.
- **Enrichissement continu des données de base (données et outils) pour accroître les capacités en matière d'analytique, de prise de décisions et de participation du public** – La Régie a poursuivi son travail d'exploration des données et de structuration des documents de réglementation afin de rendre les données de la Régie plus faciles à consulter et à utiliser pour les chercheurs, les analystes et les décideurs.

- **Déploiement de GCDocs** – En 2022-2023, la Régie a mené à terme la planification de la transition à GCDocs, la configuration du système et le projet pilote de migration et a ainsi franchi une étape vers la mise à jour de son système de gestion des dossiers. GCDocs remplacera le système désuet actuel, ce qui permettra d'accroître la stabilité dans ce domaine. Le déploiement de GCDocs permettra non seulement de moderniser les processus de gestion de l'information de la Régie, mais aussi d'améliorer l'efficacité des activités quotidiennes de l'organisation et de mieux intégrer les nouvelles technologies.

La Régie a également conçu plusieurs nouveaux produits et outils pour améliorer l'accessibilité des processus de demande, notamment de nouvelles cartes interactives et une nouvelle fonction pour faciliter la recherche d'information et la participation à ses processus d'audience. Elle a également lancé l'outil [CIBER](#) (contenus et information biophysiques, économiques et régionaux), qui offre un meilleur accès à des données sur de nombreux sujets, dont les terres, les eaux, le climat, la faune, les espèces en péril, la protection de l'environnement, la sécurité du public, ainsi qu'à d'autres données tirées des évaluations environnementales et socioéconomiques. La Régie a amélioré son application de conformité réglementaire des activités (« ORCA ») pour faciliter la saisie, l'utilisation et le partage des données par les sociétés réglementées et le personnel.

Enfin, les visualisations du rapport sur l'avenir énergétique 2022 ont transformé des documents complexes en outils visuels, comme des infographies et des images, pour en faciliter la compréhension.



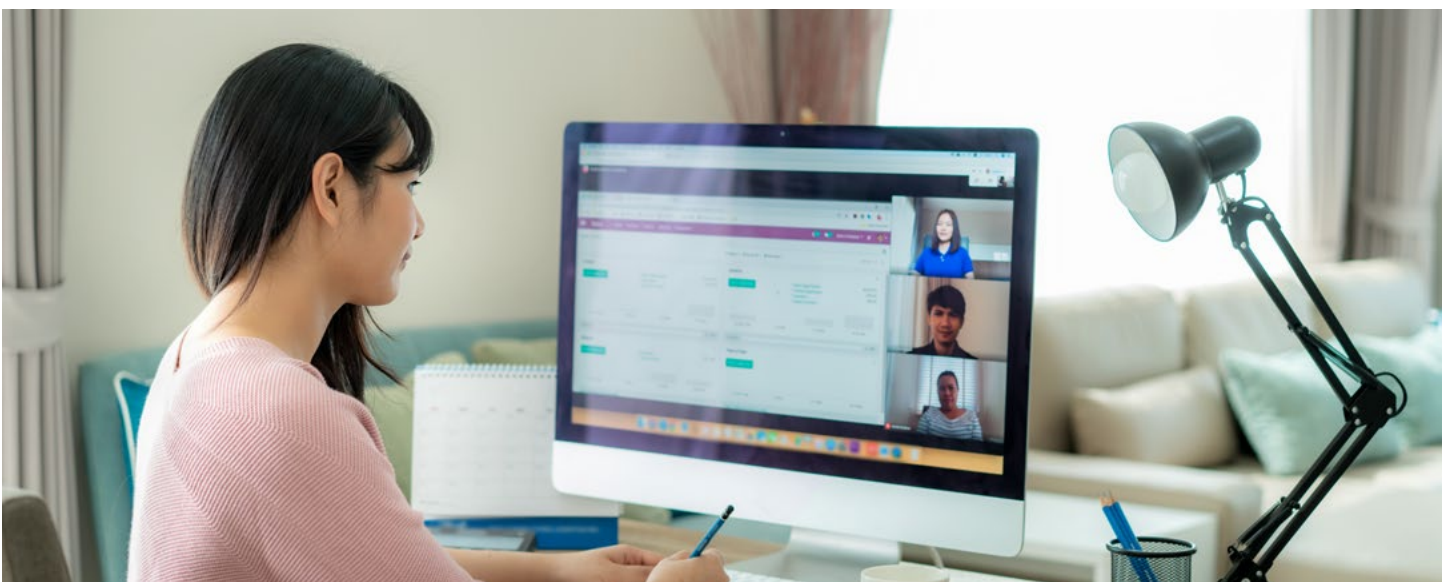
Milieu de travail hybride

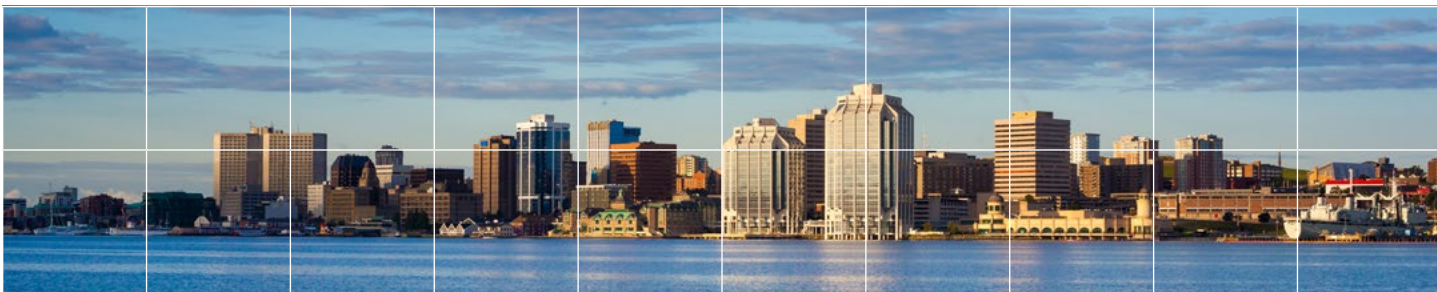
Lorsque les autorités de santé publique ont assoupli les restrictions liées à la COVID-19 au printemps 2022, la Régie a lancé une initiative visant à créer un milieu de travail hybride diversifié, inclusif et respectueux pour tous les employés partout au pays qui retourneront graduellement au bureau.

Cette initiative a permis aux employés de la Régie de profiter de modalités de travail souples (télétravail, travail hybride à distance et présence en personne au bureau) et d'un milieu de travail hybride qui appuie la vision de la Régie, qui consiste à se doter d'un effectif exemplaire qui produit des résultats pour les Canadiens et l'aide à remplir son mandat prescrit par la loi.

Conforme à la démarche fédérale à cet égard, l'initiative de milieu de travail hybride est fondée sur les valeurs que sont l'excellence du service, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion, l'excellence en matière de gestion et de leadership, et elle est alignée sur le plan stratégique sur la main-d'œuvre et la feuille de route sur la diversité et l'appartenance de la Régie.

La phase I de l'initiative de milieu de travail hybride (1^{er} avril au 31 octobre 2022) a permis au personnel de retourner graduellement au bureau lorsque les autorités de santé publique ont commencé à assouplir les restrictions et mesures de santé et de sécurité, notamment le port du masque et la distanciation physique. Lors de la phase II (1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023), tous les employés vivant à une distance du bureau de Calgary permettant un déplacement quotidien (150 km) ont été encouragés à se rendre au bureau une journée par semaine. La phase II visait à préparer le retour au bureau à compter du 1^{er} avril 2023 et offrait au personnel la possibilité de travailler à distance deux ou trois jours par semaine. Les mesures préparatoires étaient axées sur le réaménagement des installations, la mise à jour de la politique de télétravail, la création de lignes directrices sur le travail hybride, la mise en place d'une communauté de pratique du leadership et la planification de communications et d'activités de mobilisation proactives visant à aider le personnel à gérer le changement. Les activités de la phase III (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) comprennent la surveillance de l'incidence du modèle hybride de retour au bureau sur l'effectif de la Régie et la tenue d'une séance de réflexion et d'apprentissage sur la phase II de l'initiative de milieu de travail hybride. La phase III sera également l'occasion de réfléchir à une stratégie de carrefours régionaux qui permettra aux employés vivant à une distance raisonnable d'un bureau régional de la Régie de pouvoir travailler sur place.





Ce que la Régie réglemente : L'énergie au Canada

La Régie s'emploie à assurer le transport de l'énergie au Canada en appliquant des normes de sécurité et environnementales parmi les plus strictes au monde.

En 2021, le secteur de l'énergie comptait pour 9,7 % (180 milliards de dollars) du produit intérieur brut du Canada.² Le secteur employait directement près de 265 000 personnes au Canada et sa part de l'emploi total, y compris les emplois indirects, était estimée à 3,4 % (ou 634 600 emplois). On estime que le secteur emploie directement environ 15 000 Autochtones vivant hors réserve. Durant cette même année, les exportations d'énergie représentaient 32 % des exportations de biens du Canada, évaluées à 154,3 milliards de dollars.

La Régie réglemente plus de 71 000 de kilomètres de pipelines au Canada.³ Dès qu'un pipeline franchit une frontière provinciale ou internationale, il relève de la Régie. Lorsqu'une canalisation est confinée à une seule province, elle est assujettie à l'organisme de réglementation de celle-ci.

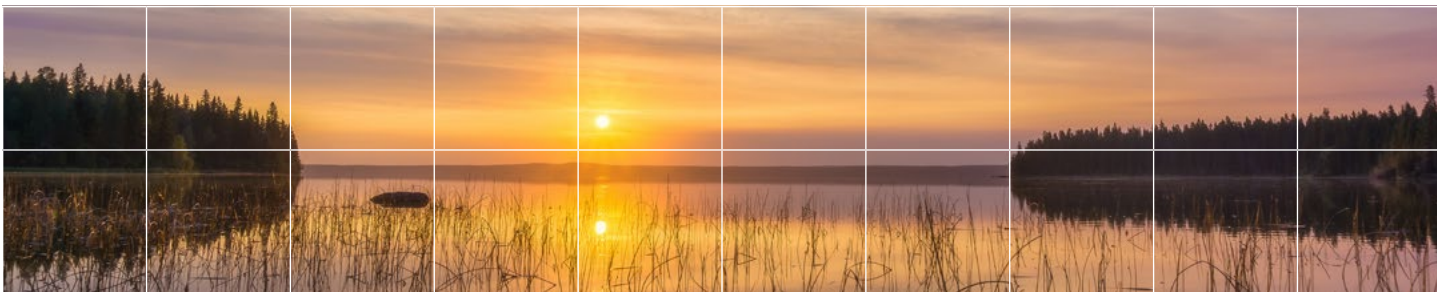
Par ailleurs, la Régie réglemente 86 lignes internationales de transport d'électricité d'une longueur totale de 1 546 km, dont plusieurs transportent de l'électricité produite à partir de sources renouvelables.

La Régie réglemente également les droits et tarifs pipeliniers, les exportations d'énergie, les importations de gaz naturel, les activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage, ainsi que les projets d'énergie renouvelable extracôtière dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

L'évolution du paysage énergétique, qui va d'une participation accrue des peuples autochtones à la surveillance réglementaire à une plus grande sécurité énergétique, a mis en évidence l'importance et la pertinence de ces priorités, et l'esprit et l'intention des priorités de la Régie demeurent inchangés par rapport à l'exercice 2021-2022. Les plans vont au-delà des résultats d'un programme en particulier et requièrent une attention et une direction qui s'étendent à l'ensemble de l'organisation afin que les façons de faire évoluent de manière systématique.

2 Dans ces statistiques, on considère de manière générale que les industries de l'énergie comprennent l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction de charbon, l'extraction d'uranium, la production, le transport et la distribution d'électricité, le transport par pipeline, la distribution de gaz naturel, la production de biocarburants, les raffineries de pétrole, ainsi que les activités de soutien à l'extraction de pétrole et de gaz. Le secteur pétrolier est un sous-ensemble de ces industries et, dans ces statistiques, il comprend les activités d'extraction et de soutien du pétrole et du gaz, le transport et la distribution par pipeline de pétrole et de gaz et les raffineries de pétrole.

3 Cette donnée englobe les pipelines abandonnés, désaffectés et en exploitation. Le nombre de kilomètres de pipelines dépend de divers facteurs comme la qualité des données, l'état des pipelines et les demandes reçues.



Responsabilités essentielles – Réalisations de la Régie en 2022–2023

Surveillance de la sécurité et de l’environnement

La Régie de l’énergie du Canada œuvre pour les Canadiens afin d’assurer l’acheminement sûr et efficace de l’énergie par pipeline et ligne de transport d’électricité partout au pays. L’organisation s’acquitte de cette fonction en établissant et en faisant respecter les attentes en matière de réglementation à l’égard des sociétés tout au long du cycle de vie des infrastructures énergétiques de ressort fédéral – construction, exploitation et cessation d’exploitation.

La Régie veille à l’application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais sa surveillance va bien au-delà de la seule conformité. Elle favorise le recours aux pratiques exemplaires pour réduire les risques de préjudice et s’attend à ce que les sociétés adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l’efficacité et l’efficience de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages.

Les sociétés réglementées doivent se doter de programmes de gestion des situations d’urgence, y compris un solide programme de formation permanente à l’intention des services de police et d’incendie, des établissements de santé, des autres organismes et des personnes qui vivent ou travaillent à proximité du pipeline. La Régie s’attend également à ce que les sociétés collaborent avec toutes les personnes qui vivent et travaillent à proximité des pipelines, y compris les peuples autochtones, les membres du public, les entrepreneurs,

les propriétaires fonciers et les municipalités, afin de faire la promotion des méthodes de travail sécuritaires et des mesures à prendre pour prévenir les dommages aux pipelines.

Engagement de la Régie

- La prévention des préjudices aux personnes et à l’environnement est assurée tout au long du cycle de vie de l’infrastructure énergétique.

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l’environnement.



Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2022-2023 –
Surveillance de la sécurité et de l'environnement

MESURE DE RENDEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT 2022-2023
Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées	0	12	22 ⁴	21 ⁴
Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui ont causé des préjudices à l'environnement	0	7	20 ⁴	28 ⁴
Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées qui impliquent des récidivistes	<15 %	11 %	10 %	16 % ⁴

Activités de vérification de la conformité

L'objectif de la Régie consiste à éliminer complètement les incidents, et donc à éviter tout préjudice aux personnes ou à l'environnement lié à l'infrastructure qu'elle réglemente. La Régie utilise une démarche fondée sur le risque pour planifier et mener des [activités de vérification de la conformité](#). Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, la Régie renforce sa surveillance par la voie d'échanges, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution au besoin.

En 2022-2023, la Régie a mené 257 activités de vérification de la conformité, dont les suivantes :

135
Inspections



20
Exercices d'intervention
d'urgence

24
Réunions d'évaluation
de la mise en œuvre

6
Rapports d'audit
des systèmes de gestion

50
Réunions d'échange
d'information

15
Réunions d'examen
préalable de la conformité

7
Examens des
manuels

4 Le nombre élevé d'incidents (p. ex., blessures graves ou incidents ayant causé des dommages à l'environnement/récidivistes) découle des nombreux travaux de construction réalisés dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et de divers projets de NGTL. La plupart des blessures ont été causées par des chutes ou des trébuchements et les incidents ayant causé des dommages à l'environnement étaient principalement liés à des rejets de sédiments ou de boues de forage.

En 2022-2023 :

- 283 conditions ont été satisfaites pendant l'exercice 2022-2023, et 323 nouvelles conditions propres à un projet ont été imposées.
- 1 394 documents ont été déposés auprès de la Régie après l'approbation.
- 541 avis d'activités d'exploitation et d'entretien ont été examinés dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation.
- 2 467 conditions étaient actives.

En plus des activités de vérification de la conformité, la Régie assure une surveillance par d'autres moyens, notamment les suivants :

- Analyse des causes premières des incidents pour assurer la mise en place de mesures correctives appropriées ou pour définir des mesures préventives;
- Examen des conditions des autorisations pour veiller à ce que les sociétés prennent les mesures nécessaires pour s'y conformer;
- Intervention en cas d'urgence pour veiller à ce que les sociétés assurent la sécurité des personnes et réduisent au minimum et corrigent tout dommage causé à l'environnement;
- Examen des avis d'activités d'exploitation et d'entretien dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation;
- Examen des avis de contamination pour surveiller la façon dont les sociétés gèrent la contamination et mènent les activités d'assainissement.



Surveillance de la construction des projets d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et des projets de NGTL

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

Au cours de l'exercice 2022-2023, les activités de construction du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain se sont poursuivies dans toutes les aires de travail le long du pipeline, y compris à des terminaux et des stations de pompage et sur certaines parties du projet devant être réactivées près de Jasper, en Alberta. La Régie continue de tenir la société responsable du respect des conditions du projet et de ses obligations et engagements réglementaires, y compris pendant la transition à l'étape de l'exploitation.

La Régie a réalisé 66 activités de vérification de la conformité liées au projet de Trans Mountain en 2022-2023, y compris des inspections, des exercices d'intervention d'urgence et des réunions sur la conformité. Des surveillants autochtones du CCSA pour le projet de Trans Mountain ont participé à 57 inspections avec le personnel de la Régie. L'évaluation des dépôts de conformité aux conditions du projet s'est poursuivie tout au long de l'année, tout comme l'examen des demandes visant notamment des déviations du tracé et l'obtention d'une autorisation de mise en service d'éléments précis du projet.

En 2022-2023, la société a été tenue de signaler les blessures graves survenues pendant la construction, les quasi-incidents et les incidents ayant causé des dommages à l'environnement. Les blessures survenues dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain sont principalement imputables à des chutes et des trébuchements, et les incidents qui ont causé des dommages à l'environnement sont généralement liés aux franchissements de cours d'eau. Dans tous les cas, la Régie a fait un suivi auprès de la société pour s'assurer qu'elle prenait les mesures de suivi ou correctives appropriées.

En 2022-2023, les inspecteurs de la Régie ont délivré une ordonnance après avoir observé des pratiques incohérentes concernant le port d'un appareil de protection respiratoire par des travailleurs exécutant des travaux de soudage ou y participant.

Voir l'[annexe F](#) pour de plus amples renseignements sur les ordonnances d'inspecteur délivrées en 2022-2023.

Projets de NGTL

La construction de trois grands projets de NGTL s'est déroulée tout au long de l'exercice 2022-2023 : le [projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021](#) (« NGTL 2021 »), le [projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson](#) et le [projet d'agrandissement du couloir nord](#).

La construction du projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021 et son projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson a pris fin au cours de l'exercice. La Régie a réalisé neuf activités de vérification de la conformité pour ces projets, y compris des inspections, des exercices d'intervention en cas d'urgence et des réunions sur la conformité, auxquelles des surveillants autochtones ont participé.

Pendant la construction du projet d'agrandissement du couloir nord, un travailleur a subi une blessure grave en août 2022 alors qu'il déchargeait une conduite d'un camion. Les inspecteurs de la Régie se sont rendus sur les lieux et ont délivré une ordonnance à NGTL l'obligeant à cesser le déchargement jusqu'à ce que des mesures correctives soient mises en place.

Surveillance autochtone

La Régie est déterminée à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et à trouver de nouveaux moyens de les inclure dans la surveillance de l'infrastructure sous réglementation fédérale afin d'instaurer un climat de confiance tout en renforçant la surveillance de l'environnement et de la sécurité. La Régie continue d'accroître la participation des surveillants autochtones en les intégrant à plusieurs aspects de ses activités de vérification de la conformité.

Comités consultatifs et de surveillance autochtone

Les comités consultatifs et de surveillance autochtone (« CCSA ») permettent aux Nations autochtones de superviser la construction et l'exploitation des projets en étant présents sur le terrain. Par exemple, le CCSA de Trans Mountain a poursuivi en 2022-2023 ses activités de vérification de la conformité avec le personnel d'inspection de la Régie, en se concentrant principalement sur la protection des sites d'importance pour les Autochtones et des franchissements de cours d'eau. La Régie et le CCSA de Trans Mountain ont collaboré pour donner suite aux commentaires des communautés autochtones et veiller à ce que leurs priorités soient prises en compte dans le travail des surveillants.

En 2022-2023, les surveillants autochtones du CCSA de Trans Mountain ont mené 42 activités de vérification de la conformité avec les inspecteurs de la Régie. Ces activités comprenaient 31 inspections sur le terrain, trois réunions d'évaluation de la mise en œuvre, cinq réunions d'échange d'information et trois exercices d'intervention en cas d'urgence.

Pour le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, la Régie et les surveillants autochtones du CCSA de la canalisation 3 ont effectué six inspections sur le terrain.

Programme de surveillance autochtone de la Régie pour le réseau de NGTL

La Régie a son propre [programme de surveillance autochtone pour le réseau de NGTL](#). En 2022-23, le programme est entré dans une phase critique avec la mise en place de contrats permettant la participation de surveillants autochtones aux activités de surveillance et de conformité en matière de sécurité et d'environnement pour le réseau de NGTL. Les surveillants autochtones ont réalisé neuf inspections en personne sur divers chantiers de pose du projet de NGTL.

Programme de transition pour les surveillants autochtones de la Régie

En 2022-2023, la Régie a poursuivi son programme de transition pour les surveillants autochtones, qui leur donne l'occasion de se joindre à elle à titre d'agents de conformité à la réglementation et de suivre une formation pour devenir des inspecteurs dûment autorisés. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a embauché trois surveillants autochtones pour occuper des postes d'agents de conformité à la réglementation.

Inspection sur le terrain en compagnie du chef et des membres du conseil d'une Première Nation

Le respect des exigences en matière de protection de l'environnement et de mobilisation comporte souvent de nombreux aspects et requiert un travail d'équipe. En 2022-23, le personnel de la Régie a inspecté un site contaminé sur le territoire traditionnel d'une Première nation, après que celle-ci l'eut contactée pour lui faire part de ses préoccupations concernant les travaux de nettoyage de la société et la qualité de la mobilisation. Le personnel de l'équipe des relations avec les Autochtones et de la Réconciliation de la Régie a pu participer à l'activité et a contribué à renforcer les liens entre la Régie et le chef et les membres du conseil en aidant à la planification de l'inspection, en donnant des conseils sur le protocole et en y participant, et en parlant de l'engagement de la Régie envers la Réconciliation. Les membres du conseil ont confirmé que l'activité avait été positive et ont remercié la Régie d'avoir procédé à l'inspection. La Régie continue de collaborer avec la Nation pendant que les travaux de nettoyage se poursuivent à cet endroit et ailleurs dans la région.

Audits et exécution

Audits opérationnels

Les audits opérationnels réalisés par la Régie permettent d'évaluer la façon dont la société gère ses activités. La Régie exige que toutes les sociétés réglementées disposent de systèmes de gestion et de programmes de protection efficaces.

Les sociétés qui gèrent bien leurs activités peuvent mieux prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant nuire à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement.

En 2022-2023, la Régie a mené six audits opérationnels : trois portant sur la gestion des sites contaminés, et trois sur la prévention des dommages. La Régie publie tous les audits sur la page *Rapports sur la conformité et l'exécution* de site Web, mais au 31 mars 2023, seulement trois des audits réalisés en 2022-2023 étaient disponibles pour publication.

Audits au titre de la réglementation financière

Les audits au titre de la réglementation financière sont un outil de réglementation important pour garantir la conformité des sociétés. Ils veillent à ce que les activités des sociétés soient conformes à la LRCE, aux règlements, aux ordonnances et aux décisions en ce qui a trait aux droits et aux tarifs, et aident la Régie à documenter les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes relatifs aux activités des sociétés.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a réalisé un audit ciblé au titre de la réglementation financière portant sur les pratiques et procédures de 12 sociétés relatives aux mécanismes de cessation d'exploitation et de prélèvement des fonds. L'[annexe E](#) contient une liste des sociétés visées par l'audit.

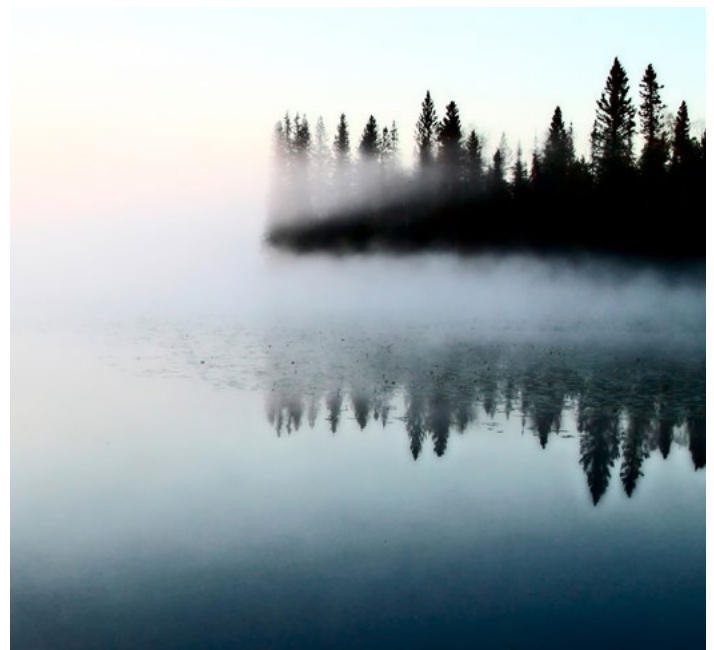
La Régie publie tous les rapports d'audit opérationnel et les documents connexes sur la page de son site Web intitulée [Rapports sur la conformité et l'exécution](#), et les rapports d'audit au titre de la réglementation financière et les documents connexes, sur la page [Rapports de vérification financière et réglementaire](#).

Sanctions administratives pécuniaires

Les sanctions administratives pécuniaires (« SAP ») constituent pour la Régie un outil d'application de la loi souple pour favoriser la conformité aux lois, règlements, décisions, permis, ordonnances, licences ou conditions des certificats.

La Régie a imposé deux SAP en 2022-2023 et une autre, imposée à la fin de 2021-2022, a fait l'objet d'une demande de révision dont le traitement s'est poursuivi en 2022-2023.

De plus amples renseignements à ce sujet se trouvent à l'[annexe G](#). La Régie publie également toutes les SAP et les documents connexes sur la page de son site Web intitulée [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).



Surveillance des mesures correctives

La Régie s'attend à ce que les sociétés respectent des normes environnementales strictes pour traiter les cas de contamination.

En 2022-23, les activités de surveillance de l'assainissement ont consisté à achever l'examen des événements et à traiter les dossiers déposés par les sociétés au cours des deux dernières années, dont 88 avis de contamination, 24 plans de mesures correctives, 8 plans de gestion des risques et 24 rapports de clôture. Les dossiers en souffrance étant traités, l'équipe d'assainissement de la Régie pourra élaborer un nouveau plan triennal en 2023-2024.

Dans le cadre de l'évolution continue du processus d'assainissement, la Régie a publié un bulletin qui [clarifie ses attentes en matière de signalement de contamination par un tiers](#).

Culture de sécurité

La Régie s'est engagée à mieux comprendre la culture de sécurité dans l'ensemble de l'industrie pipelinière. À cette fin, elle a lancé un [portail d'apprentissage sur la culture de sécurité](#) pour partager des outils pratiques et du matériel didactique. Cette année, d'autres ressources ont été publiées, dont un guide pour réaliser des évaluations de la culture de sécurité. En 2022-2023, la Régie a également mené son quatrième sondage annuel sur la culture de sécurité, qui a aidé la Régie à améliorer sa stratégie triennale en matière de culture de la sécurité et ses activités connexes. La Régie a également dirigé plusieurs projets et communautés de pratique pour favoriser l'avancement de la culture de sécurité, notamment en présidant le groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité.

En 2022-2023, la Régie a intensifié ses efforts en matière de culture de sécurité en favorisant une prise de conscience et une meilleure connaissance des facteurs humains et organisationnels qui influent sur le rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement, notamment en parrainant la publication de l'Association canadienne de normalisation intitulée [Human and organizational factors for optimal pipeline performance](#) (en anglais) (facteurs humains et organisationnels pour un rendement optimal des pipelines).

Atelier sur les soudures circonférentielles

En 2022-2023, la Régie a organisé un atelier technique sur les soudures circulaires dont le métal a des propriétés inférieures et une faible résistance. L'initiative était liée à l'[avis de sécurité SA 2020-01](#) et visait à accroître la sensibilisation aux défaillances dans la zone de soudure circulaire induites par déformation qui se sont produites à l'échelle internationale sur des pipelines en acier. La Régie élabore actuellement un plan d'action fondé sur les commentaires et les recommandations formulés lors de l'atelier.

Cybersécurité

Le RPT exige déjà que les sociétés mettent en place un programme de gestion de la sûreté qui doit inclure les menaces à la cybersécurité. L'Association canadienne de normalisation a élargi la portée de sa norme Z246.1, *Gestion de la sûreté des installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel* pour y inclure des exigences en matière de gestion des risques liés à la cybersécurité. En 2022-2023, la Régie a commencé à mener des inspections de cybersécurité plus approfondies pour s'assurer que les sociétés réglementées protègent leurs réseaux de technologie opérationnelle (systèmes de contrôle industriels).



Hydrogène

Bien qu'aucun pipeline d'hydrogène interprovincial ou international ne soit encore en exploitation au Canada, la Régie a mené plusieurs initiatives en 2022-2023 pour s'assurer d'être en mesure de réglementer d'éventuels projets de ce type dans l'avenir. Elle a procédé à un examen interne de son *Guide de dépôt* pour déterminer si elle devait mettre à jour ses lignes directrices concernant le dépôt de documents en lien avec des projets d'hydrogène. La Régie a également collaboré avec l'Association canadienne de normalisation pour élaborer de nouvelles normes propres au transport d'hydrogène par pipeline. De plus, la [révision du RPT](#), dont il est question plus haut, vise entre autres à déterminer si des mises à jour concernant l'hydrogène sont requises.

Programme du cadre de réglementation

La Régie a publié le [plan du cadre de réglementation](#) afin d'assurer la transparence des plans de réglementation de la Régie. Ce plan triennal est mis à jour chaque année et décrit les règlements, les lignes directrices et les autres documents de réglementation que la Régie a l'intention de modifier ou de créer et précise les délais prévus pour chacun.

Pour un complément d'information sur les projets du cadre de réglementation, prière de consulter l'[annexe D](#).

Tables régionales sur l'énergie et les ressources

En 2022-2023, la Régie a participé à plusieurs réunions au cours desquelles elle a été informée des progrès réalisés lors des [tables régionales sur l'énergie et les ressources](#), qui regroupent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des partenaires autochtones, des municipalités, des dirigeants de l'industrie, des travailleurs, des experts et des membres du public dans le but de faire progresser les priorités économiques dans le secteur des ressources naturelles. La Régie prévoit d'accroître sa participation dans les années à venir, lorsque les priorités et les plans de travail seront mieux établis, notamment en participant à la communauté de pratique fédérale sur l'efficacité de la réglementation.

Coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds

L'examen des [coûts estimatifs de la cessation d'exploitation \(« CECE »\)](#) et du [mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds \(« MPF-MMF »\)](#) de 2021 est le deuxième [examen quinquennal](#) des CECE et le premier examen des éléments lié au MPF-MMF. Pendant la partie 1 de l'examen (2022-2023), la Commission a étudié et décidé d'utiliser une nouvelle méthode fondée sur le système d'information géographique, qu'elle a elle-même élaborée, pour calculer les CECE de chaque société selon le scénario de référence de 2021. En février 2023, la Commission a publié un rapport préliminaire sur la partie 1 de l'examen pour recueillir des commentaires.



Responsabilité essentielle – Processus décisionnel

Le mandat de la Régie consiste notamment à prendre des décisions ou à formuler des recommandations au gouverneur en conseil relativement aux demandes et aux évaluations environnementales en appliquant des processus prévisibles et opportuns. Les demandes portent sur des pipelines et les installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et importations d'énergie, des activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que de futurs projets d'énergie renouvelable extracôtière. Les décisions et les recommandations reposent sur des processus justes et inclusifs, appuyés par l'aide financière offerte par la Régie aux participants, les services de règlement des plaintes relatives aux questions foncières et les activités de consultation de la Couronne. Quand un projet énergétique atteint la fin de sa vie utile, la Régie évalue la demande de cessation d'exploitation pour s'assurer que la société procède à l'abandon de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental.

La Commission est notamment chargée de rendre des décisions sur les demandes relatives aux droits et tarifs et sur les demandes visant des pipelines de moins de 40 km. Les demandes visant des pipelines de plus de 40 km doivent être approuvées par le gouverneur en conseil, suivant la recommandation de la Commission. Les demandes visant des projets comportant une nouvelle emprise de plus de 75 km doivent faire l'objet d'un processus d'examen intégré dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Bien qu'elle s'acquitte de ses obligations de façon indépendante, la Commission fait partie de la Régie et contribue à la réalisation de la mission générale de l'organisme. La LRCE décrit la façon dont la Commission évalue les projets énergétiques. La loi met l'accent sur la mobilisation précoce et la participation inclusive et significative lors de l'évaluation des projets, en particulier pour les peuples autochtones, et prévoit l'examen obligatoire des connaissances autochtones et des effets éventuels d'un projet sur les droits des peuples autochtones.

Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Régie à l'intention du gouverneur en conseil, veuillez consulter le Rapport annuel 2022-2023 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada.

Engagement de la Régie

- Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.



MESURE DE RENDEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT 2022-2023
Pourcentage des décisions infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	0 %	0 %	0 %	0 %
Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	100 %	83 %	83 %	100 %
Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents	75 %	80 %	89 %	83 %
Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel	90 %	100 %	94 %	94 %

Demandses visant les droits et tarifs

La Commission a rendu plusieurs décisions sur des demandes visant des droits et tarifs en 2022-2023, notamment une [plainte déposée par Phillips 66 Canada Ltd.](#) (« Phillips ») et [Genovus Energy Inc.](#) (« Genovus ») concernant le pipeline Keystone (RH-005-2020), ainsi qu'une demande d'accès par [CNOOC Marketing Canada](#) (« CNOOC ») [visant le terminal Edmonton de Trans Mountain](#) (RH-001-2022). Les deux audiences ont mis à l'essai une nouvelle approche hybride pour les volets oraux, qui comportait de nombreux échanges d'informations confidentielles.

Le projet de la Commission visant à améliorer les processus relatifs aux droits et tarifs permet d'améliorer la cohérence des processus et de renforcer l'efficacité et la transparence du processus décisionnel en s'appuyant sur les pratiques exemplaires. La prochaine étape consistera à mettre au point les modèles de lettres liés à ces processus.

Consultation de la Couronne

L'approche de la Régie en matière de [consultation de la Couronne](#) témoigne de son engagement à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones. Elle est fondée sur les obligations et engagements de la Couronne, qui découlent notamment de la Déclaration des Nations Unies, les appels à l'action de la [Commission de vérité et réconciliation](#) et des [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#).

Tout au long de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué d'élaborer et d'améliorer sa démarche en matière de consultation de la Couronne. Le processus d'audience de la Commission est le principal forum de consultation des communautés autochtones. À titre de coordonnateur des consultations de la Couronne, la Régie complète les consultations menées dans le cadre du processus d'audience en rencontrant directement les peuples autochtones et en assurant la coordination entre les autorités fédérales afin d'être en mesure de fournir une réponse pangouvernementale globale. Les résultats des échanges directs avec les communautés autochtones sont versés au dossier de l'audience de la Commission et celle-ci en tient compte lorsqu'elle évalue une demande visant un projet.

Consultation de la Couronne en 2022-2023

Le rôle de coordonnateur des consultations de la Couronne est relativement nouveau pour la Régie, étant devenu une responsabilité lorsque la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie est entrée en vigueur en 2019. La Régie a poursuivi la mise en œuvre de sa démarche en matière de consultation de la Couronne en 2022-2023, y compris pour le projet de livraison parcouru ouest en 2023 de NGTL. Les faits saillants comprennent ce qui suit :

- L'organisation d'une séance avec les peuples autochtones pour examiner le rapport de recommandation de la Commission;
- La poursuite des consultations avec les peuples autochtones tout au long de l'été et au début de l'automne 2022 après la publication du rapport de recommandation de la Commission, dans l'attente de la décision du gouverneur en conseil;
- La présentation d'une demande auprès du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au nom de 13 communautés autochtones, pour qu'une évaluation régionale soit menée dans le sud-ouest de l'Alberta;
- L'achèvement des consultations de la Couronne auprès de 25 communautés autochtones;
- Préparation et dépôt du premier rapport de la Régie sur les consultations et les accommodements de la Couronne pour aider à éclairer la décision du gouverneur en conseil;
- Pour la première fois, une subvention de 5 000 \$ a été offerte à chaque communauté autochtone pour favoriser leur participation aux dernières activités de consultation et fournir leurs commentaires sur le processus à la Régie.

La Régie agit également à titre de coordonnateur des consultations de la Couronne pour la demande de Northriver Midstream visant le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique](#), qui était à l'étude par la Commission à la fin de 2022-2023.

Le coordonnateur des consultations de la Couronne poursuivra ses consultations auprès de 35 communautés autochtones en 2023-2024, et ses activités appuieront et compléteront les consultations pendant le processus d'audience de la Commission.



Tableau de bord des demandes

Le portail des demandes, un nouvel outil Web axé sur l'expérience des utilisateurs, a été mis à l'essai dans le cadre du processus d'audience sur le projet de raccordement [NorthRiver Midstream dans le nord-est de la Colombie-Britannique](#). La Régie a utilisé l'outil pour tous les nouveaux processus d'audience, les demandes présentées aux termes de l'article 214 de la LRCE et une demande visant les droits et le tarif. Fondé sur les commentaires des utilisateurs sur les difficultés liées à la participation aux processus décisionnels, le portail des demandes permet d'accéder facilement à des informations sur les échéances et à des liens vers des documents importants, y compris des modèles. Il permet aux parties prenantes de demeurer au fait des nouveaux processus.



Décisions sur les droits et tarifs en 2022-2023

Dans la [plainte déposée par Phillips 66 Canada Ltd. et Cenovus Energy Inc.](#), la Commission a conclu que les coûts afférents à l'utilisation de certains agents réducteurs de traînée pouvaient être considérés comme des coûts liés à l'agrandissement du réseau pipelinier ou à l'accroissement de sa capacité. La décision a des répercussions sur la méthode de conception des droits de Keystone et sur les coûts recouvrables en droits selon les contrats de transport. Keystone a été tenue de déposer de nouveaux droits pour 2020 et 2021 et d'y retrancher certains coûts. La décision portait sur la phase 1 de l'instance et sur les droits pour 2020 et 2021. La phase 2, qui se déroulera après avoir entendu les commentaires de Keystone et des personnes intéressées, portera sur les droits exigibles en 2022 et par la suite.

Dans sa demande, CNOOC a demandé à la Commission d'ordonner à PKM Canada North 40 Limited Partnership (« Pembina ») de lui donner accès aux installations pipelinères du terminal Edmonton de Trans Mountain. Ayant conclu que le comportement de Pembina constituait une distinction injuste, la Commission lui a ordonné de donner accès à CNOOC et a ordonné aux deux sociétés de négocier de bonne foi afin de déterminer des modalités commerciales raisonnables pour l'utilisation des installations par CNOOC. La Commission a également conclu que même si Trans Mountain n'a pas contrevenu à la LRCE, elle doit réviser ses tarifs pour clarifier ses processus de vérification des commandes. À l'interne, la Commission a suivi un processus accéléré pour évaluer la demande de CNOOC. L'évaluation, y compris les demandes de renseignements, la preuve, les volets oraux de l'audience et la rédaction de la décision, a pris environ neuf mois.

Programme d'aide financière aux participants

Le [Programme d'aide financière aux participants](#) (« PAFP ») de la Régie facilite la participation de tous les intervenants admissibles aux audiences publiques, celle des peuples autochtones aux activités de mobilisation précoce, ainsi que celle des personnes prenant part aux activités de consultation de la Couronne pendant le processus d'audience de la Commission. En 2022-2023, le PAFP a accordé 24 subventions pour l'examen des CECE et des MPF-MMF de 2021, les audiences liées à l'[installation de gestion des déchets de l'Impériale à Norman Wells](#) et au pipeline Pointed Mountain et les activités de consultation de la Couronne réalisées après la publication du rapport de recommandation pour le projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL. La totalité des subventions a été versée à des peuples autochtones.

Les contributions pour le projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL sont passées de 1,3 million de dollars à 1,9 million de dollars en décembre 2022 pour d'autres ateliers et activités de consultation de la Couronne auprès des peuples autochtones. Pour le projet de raccordement NorthRiver Midstream dans le nord-est de la Colombie-Britannique, près de 3 millions de dollars ont été accordés au cours des deux dernières années. Quarante pour cent des contributions versées en 2022-2023 l'ont été à des peuples autochtones.

En décembre 2022, la Régie a reçu l'autorisation d'étendre le recours aux subventions et contributions à trois autres volets de financement : le dialogue sur les politiques, la recherche et le soutien des capacités autochtones. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouveaux volets de financement, un service de subventions et de contributions remplacera le PAFP à compter d'avril 2023. Pour tenir compte des commentaires et des apprentissages, la Régie s'est efforcée d'offrir des mécanismes de financement plus nombreux et plus faciles à mettre en œuvre, en particulier pour appuyer la participation des peuples autochtones à son travail.

Règlement extrajudiciaire des différends

Le processus de règlement extrajudiciaire des différends joue un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la Régie, qui consiste à assurer un équilibre entre les intérêts de tous les Canadiens en matière de gestion des pipelines et de mise en valeur des ressources énergétiques. En participant à ce processus, les sociétés réglementées, les propriétaires fonciers, les communautés autochtones et le public peuvent directement faire part à la Régie de leurs préoccupations particulières concernant les installations réglementées.

La Régie reçoit chaque année entre 25 et 30 dossiers de règlement extrajudiciaire des différends concernant des installations qu'elle réglemente, notamment sur l'entretien des pipelines et les demandes visant des pipelines. La plupart d'entre eux sont liés à l'indemnisation, à l'accès aux terrains, aux dommages aux biens, aux croisements, au bruit causé par la construction, aux avis, aux demandes et aux audiences sur le tracé détaillé.

Mises à jour du *Guide de dépôt*

Les guides de dépôt de la Régie aident les demandeurs et les parties intéressées à savoir ce que doit comprendre une demande présentée à la Régie. Bien qu'il incombe en définitive au demandeur de suivre les lois et règlements applicables, la Régie a élaboré ces guides pour préciser les renseignements qu'elle s'attend à trouver dans les documents déposés. Au cours de la dernière année, la Régie a [mis à jour les sections du Guide de dépôt](#) portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification.

Règlement extrajudiciaire des différends – Faits saillants de 2022-2023

- 32 plaintes traitées (comparativement à 33 au cours de l'exercice précédent).
- 20 plaintes reçues (la Régie a accusé réception de chacune d'entre elles dans les dix jours civils prévus dans la norme de service).
- 20 plaintes résolues (taux de conformité de 100 % aux normes de service).

Responsabilité essentielle – Information sur l'énergie

La Régie recueille, analyse et publie des renseignements sur l'offre et les marchés énergétiques, sur les sources d'énergie ainsi que sur la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. Elle assure également un suivi de ces renseignements. La Régie joue un rôle primordial dans la diffusion d'une information opportune et pertinente aux Canadiens et se situe à l'avant-garde en matière de surveillance et d'analyse des marchés de l'énergie. Le personnel fait des projections modélisées de l'offre et de la demande en énergie au Canada, publie à l'intention des Canadiens des rapports et des analyses qui les aident à faire des choix éclairés en matière d'énergie et appuie les audiences réglementaires sur les projets pipeliniers au Canada.

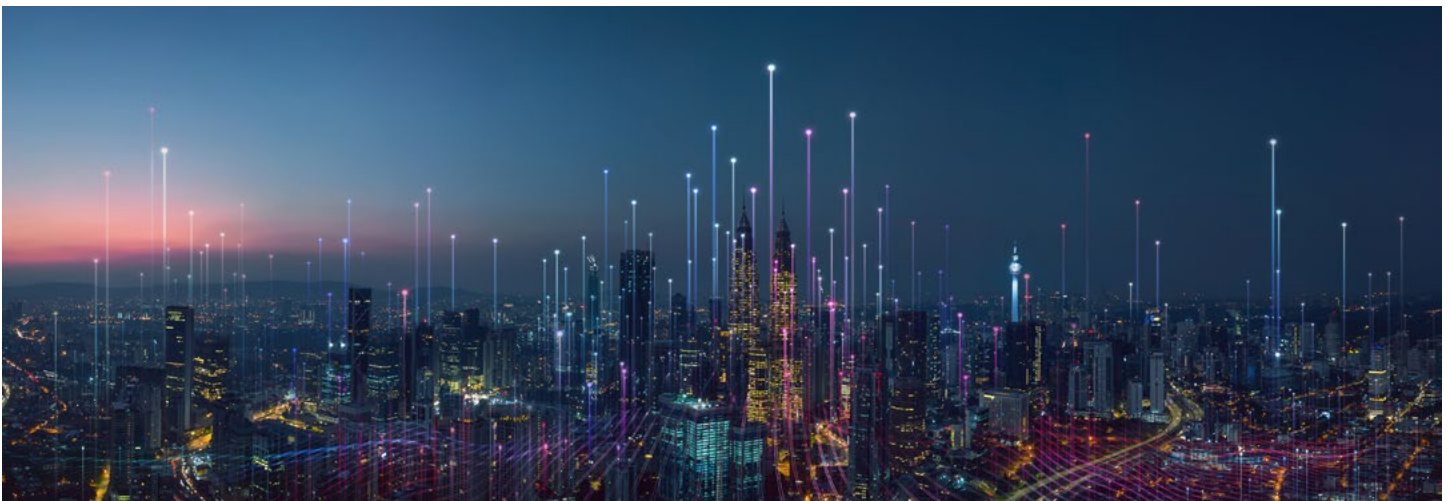
Engagement de la Régie

- Faire en sorte que les Canadiens puissent consulter et utiliser l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.
- Faire en sorte que les Canadiens aient la possibilité de collaborer et de formuler des commentaires relativement aux produits d'information publiés par la Régie.

Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2022-2023 – Information sur l'énergie

MESURE DE RENDEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT 2022-2023
Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.	Description*	S.O. ⁵	Cible atteinte*	Cible atteinte*
Nombre d'occasions offertes aux Canadiens de collaborer et formuler des commentaires sur les produits d'information sur l'énergie	85	113	85	166

* Consulter le rapport annuel de la Régie de l'énergie du Canada pour l'année correspondante.



5 Nouvel indicateur adopté après l'exercice 2021-2022

Enrichissement du dialogue sur l'énergie au Canada

La Régie produit une analyse neutre et factuelle pour éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada. L'accès à des données et à des informations pertinentes, précises et opportunes sur l'énergie contribue au dialogue public sur les questions énergétiques et à la prise de décisions par les Canadiens, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'élaboration du rapport Avenir énergétique du Canada en 2023 (AE 2023) a été l'une des grandes priorités en matière d'information sur l'énergie. Les rapports de la [collection Avenir énergétique du Canada](#) explorent diverses possibilités qui pourraient s'offrir aux Canadiens à long terme en matière d'énergie. Ce rapport, dont la publication est prévue pour le printemps 2023, sera la première publication de la Régie à présenter une modélisation des trajectoires à long terme que la filière énergétique canadienne pourrait emprunter pour atteindre la carboneutralité.

Les produits d'information sur l'énergie de la Régie publiés en 2022-2023 : Faits saillants

- 34 nouveaux produits d'information sur l'énergie mis en ligne
- 11 rapports et 23 aperçus du marché, dont les suivants :
 - Six aperçus du marché sur l'électricité et trois sur les énergies renouvelables ou l'hydrogène
- Plus de 1,5 million d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie et les pipelines
- 155 réponses à des demandes de renseignements
- 166 activités de collaboration avec des parties prenantes du secteur de l'énergie
- 173 utilisations de l'information sur l'énergie et les pipelines de la Régie dans de grandes publications en ligne



Au cours de l'élaboration de rapport AE 2023, la Régie a sollicité les conseils d'experts techniques du gouvernement fédéral et de modélisateurs canadiens et internationaux de premier plan pour orienter la conception du document, formuler les hypothèses qui y seront utilisées et établir les résultats préliminaires. Au printemps 2022, la Régie a publié un document de travail portant sur les aspects techniques de la démarche envisagée, pour lequel un [résumé](#) est disponible. Les activités de mobilisation liées au document de consultation sur le rapport AE 2023 ont contribué à accroître considérablement les possibilités de collaboration avec les Canadiens sur les produits d'information sur l'énergie de la Régie en 2022-2023.

La Régie a continué d'investir dans la compilation et la publication de données sur le rendement en matière de sécurité et d'environnement ainsi que de facteurs économiques des pipelines et des lignes de transport d'électricité qu'elle réglementait en 2022-2023. Ces données sont publiées dans divers formats pour rejoindre un large public, que ce soit des fichiers de données ouvertes ou des visualisations interactives. Au cœur de cet effort se trouve le portail Web des [profils pipeliniers](#), un guichet unique qui offre des renseignements détaillés et des données régulièrement mises à jour sur les principaux oléoducs et gazoducs relevant de la Régie.

La Régie a ajouté de nouveaux éléments aux profils pipeliniers en 2022-2023, notamment des cartes interactives des pipelines qui permettent aux utilisateurs de voir la façon dont le pétrole et le gaz sont acheminés au Canada et des nouveaux tableaux de bord sur les contraventions à la réglementation sur la prévention des dommages. La Régie a également publié un rapport en ligne qui permet de [visualiser les données sur le débit et la capacité des pipelines](#) dans différentes régions du Canada. Ces données sont soumises à la Régie par les sociétés réglementées et constituent l'ensemble de données le plus téléchargé de la Régie. La Régie a coordonné le lancement de ce contenu avec le Centre canadien d'information sur l'énergie.

Les produits d'information sur l'énergie de la Régie

Aperçu du débit et de la capacité des pipelines

Ce [nouveau produit](#) comprend deux rapports interactifs permettant de visualiser les données de la Régie sur le débit et la capacité des pipelines. Les rapports fournissent des détails supplémentaires, une analyse des tendances régionales et des liens permettant d'explorer l'ensemble de données de la Régie le plus souvent téléchargé sur le site du gouvernement ouvert – [Utilisation et rapports sur les débits des sociétés pipeliniers](#).

Information sur l'énergie et le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence

En décembre 2022, la Régie a signé un protocole d'entente élaboré conjointement avec le SFNNRCOE, qui permettra de partager de l'information sur l'énergie pertinente pour les peuples autochtones, dans le contexte de l'engagement de l'organisme de réglementation à faire progresser la Réconciliation. Le protocole d'entente créera des occasions de coopération et de collaboration en vue de l'élaboration de produits d'information sur l'énergie de la Régie fondés sur les connaissances ancestrales ainsi que sur l'expertise du SFNNRCOE. Ces occasions comprennent le codéveloppement d'un projet de données sur l'énergie portant sur la production d'énergie sur les terres de la Saskatchewan visées par un traité afin de mieux éclairer les conversations entourant la mise en valeur des ressources naturelles.

Nouvelles cartes interactives de pipelines

En réponse aux commentaires des utilisateurs, la Régie a mis au point en 2022-2023 de nouvelles cartes interactives qui permettent de mieux comprendre le contexte physique dans lequel les pipelines réglementés par la Régie sont exploités. Des fonctions offrent également aux utilisateurs la possibilité d'ajouter des données et de mesurer les distances par rapport aux pipelines. S'il y a lieu, les cartes renferment des couches de données sur les pipelines provenant d'organismes de réglementation provinciaux et qui sont liées à l'engagement de la Régie à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones.

Publication de rapports d'infraction à la réglementation sur la prévention des dommages

Les tableaux de bord des [rapports d'infraction à la réglementation sur la prévention des dommages](#) contiennent maintenant des visualisations des données qui avaient été publiées sur le site du gouvernement ouvert au printemps 2022. Auparavant, les données sur les infractions pouvaient uniquement être téléchargées sous la forme d'un fichier CSV sur le site du gouvernement ouvert. Ces tableaux de bord permettent aux utilisateurs d'explorer les données de façon plus visuelle à l'aide de filtres interactifs, d'une carte et d'un outil de recherche d'événements par emplacement.



Information et données sur l'énergie

La Régie a continué de publier d'importantes informations et données sur l'énergie en 2022-23. Ses [profils énergétiques des provinces et territoires](#) demeurent une importante source d'information sur l'énergie pour les Canadiens de partout au pays. En 2022-2023, la Régie a mis à jour les profils pour tenir compte des plus récents événements sur le marché qui ont marqué chaque administration, et pour intégrer les données sur les émissions de gaz à effet de serre d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2020. Les [aperçus du marché](#) de la Régie continuent de fournir aux Canadiens des renseignements pertinents et opportuns sur l'énergie. En 2022-2023, la Régie a publié 23 aperçus du marché sur divers sujets liés à l'énergie, allant des importations de pétrole brut à la production d'hydrogène. La Régie demeure une importante source de données pour le public et les décideurs qui recherchent des informations fiables sur l'énergie au Canada. Les statistiques sur les importations et les exportations de produits énergétiques, comme les données sur les [exportations de pétrole brut canadien par chemin de fer](#), les [charges hebdomadaires](#), les [stocks de gaz de pétrole liquéfié conservés sous terre](#) et les données sur la production, comptent parmi les nombreux produits de données conçus par la Régie en 2022-2023.

Sensibilisation des parties prenantes

Conformément au plan de mobilisation de la Régie, le programme d'information sur la filière énergétique et le programme d'information sur les pipelines ont mené des activités auprès des parties prenantes de divers domaines de connaissances, dont des partenaires fédéraux, des experts de l'industrie, des organisations environnementales et d'autres membres du public. Les commentaires recueillis ont contribué à l'élaboration des méthodes de compilation des données et des résultats de la modélisation, ainsi qu'à la planification et à la présentation du contenu en ligne.

Responsabilité essentielle – Mobilisation

Des membres du personnel de tous les secteurs de la Régie mobilisent les personnes et les organisations qui sont touchées ou intéressées par ses activités de réglementation et sa mission. Le fait d'établir des relations avec les peuples autochtones et les parties prenantes et de les écouter permet à la Régie d'améliorer son système de réglementation et de prendre des mesures pour prévenir les dommages. La Régie reconnaît que les précieux renseignements recueillis grâce à la mobilisation mènent à de meilleurs résultats en matière de réglementation.

Au cours de la dernière année, la Régie s'est efforcée de donner suite aux commentaires sur ses programmes de mobilisation, notamment en accordant plus de temps

pour mener des activités de mobilisation significatives et en cherchant de façon proactive des occasions d'engager un dialogue. La Régie continuera d'utiliser des pratiques de mobilisation transparentes et responsables pour améliorer ses activités.

Engagement de la Régie

- L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influera sur les décisions et le travail de la Régie.
- Les commentaires des peuples autochtones et des parties prenantes font l'éloge de l'utilité des efforts de mobilisation de la Régie.

Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2022-2023 – Mobilisation

Mesure de rendement	Cible	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	RÉSULTAT 2022-2023
Preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie.	Description	Cible atteinte*	Cible atteinte*	Cible atteinte*
Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation qui affirment que l'exercice était utile	75 %	80 %	72 % ⁶	92 %

* Consulter le rapport annuel de la Régie de l'énergie du Canada pour l'année correspondante.

Mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes

La Régie est déterminée à faire en sorte que son travail soit guidé par l'apport des divers peuples autochtones et des diverses parties prenantes de partout au Canada. La mobilisation joue un rôle essentiel dans l'efficacité de la Régie sur le plan de la réglementation, dans l'élaboration de ses programmes et dans le respect de ses priorités stratégiques.

La Régie est également déterminée à trouver des moyens d'améliorer sa démarche de planification et d'exécution de la mobilisation à l'échelle de l'organisation. Elle a élaboré sa stratégie nationale de mobilisation pour mieux organiser ses efforts dans ce domaine. La stratégie comporte quatre volets : un cadre de travail, un centre d'expertise sur la mobilisation, un plan national de mobilisation et un plan directeur national de mobilisation des Autochtones. Le cadre de travail recense les principaux publics cibles et définit des orientations pour l'ensemble de l'organisation. Un nouveau centre d'expertise sur la mobilisation facilitera la mise en œuvre de la stratégie, en s'appuyant sur les éléments essentiels du cadre. Le plan national de mobilisation fournira une vue d'ensemble des activités de mobilisation prévues par la Régie et établira l'ordre de priorité des livrables pour l'ensemble de l'organisation afin de renforcer la concertation interne et la coordination des efforts de mobilisation.

6 Les résultats sont inférieurs à la cible. Les commentaires indiquaient qu'il fallait accorder plus de temps à la mobilisation, mieux expliquer comment la rétroaction serait utilisée et favoriser davantage le dialogue.

Mobilisation des Autochtones

Le travail en cours avec les CCSA et le CCA est une étape essentielle vers l'établissement d'un climat de confiance et la création d'une capacité partagée entre la Régie et les peuples et communautés autochtones touchés par l'infrastructure réglementée par la Régie. La Régie est convaincue que la participation accrue des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits permettra de modifier concrètement son mode de fonctionnement.

En 2022-2023, la Régie a lancé une initiative pluriannuelle en plusieurs étapes pour élaborer, en partenariat avec les Nations, les établissements et les groupes autochtones, un mécanisme qui favoriserait la discussion et la collaboration en ce qui a trait à la surveillance des pipelines. La haute direction de la Régie et les dirigeants des communautés autochtones intéressées ont participé à six réunions pour établir des liens et réfléchir aux moyens d'accroître la surveillance autochtone de l'ensemble du réseau de NGTL. Des échanges plus intensifs auront lieu en 2023-2024 pour mettre au point les principes de la mobilisation et définir en commun les modalités de la gouvernance, de la structure et de l'approche relatives au mécanisme de collaboration.

La Régie a continué de collaborer avec le Cercle du savoir des Aînés, par l'entremise de Centraide, pour définir des principes de gouvernance pour les transcriptions et les fichiers audio passés des Nations signataires du Traité 7. À la fin de l'exercice 2022-23, des rencontres ont eu lieu avec des Aînés des cinq Nations visées, soit les Piikani, les Siksika, les Kainai, les Stoney-Nakoda et les Tsuut'ina, dans le but d'examiner comment la Régie devrait gérer les dossiers sur les connaissances autochtones qu'elle détient.



Mobilisation des parties prenantes

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'équipe de la mobilisation de la Régie a appuyé plusieurs initiatives de consultation dans le but de recueillir les commentaires des Canadiens, notamment sur la démarche de modélisation du scénario de carboneutralité pour le rapport phare AE 2023 et sur les changements apportés au *Guide de dépôt*. De plus amples renseignements sur ces consultations sont accessibles sur la page [Consultations auprès des Canadiens](#) du site Web du gouvernement du Canada.

De plus, l'équipe de la mobilisation a fourni son soutien et ses conseils au GMIR, qui a été créé pour engager un dialogue continu avec les sociétés et ainsi appuyer l'engagement de la Régie à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie est déterminée à remplir cet engagement en améliorant la transparence, la prévisibilité et l'efficacité à toutes les étapes du cycle de vie réglementaire, tout en stimulant l'innovation capable d'appuyer la transition vers une économie sobre en carbone. La Régie [publie le procès-verbal de la réunion](#) du GMIR par souci de transparence envers les Canadiens.

La Régie dirige également le comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières (« GQF »), un forum virtuel qui permet de discuter de sujets pertinents pour les propriétaires fonciers, l'industrie, les spécialistes des questions foncières et les différents ordres de gouvernement. Le comité a déterminé que l'accès aux terrains et les dommages aux biens sont deux questions prioritaires actuellement à l'étude. Le bulletin électronique trimestriel *Actualités du GQF* est distribué aux membres et publié sur le site Web de la Régie sous la bannière du [Groupe chargé des questions foncières](#).

En 2022-23, en réponse aux inondations sans précédent qui ont touché la Colombie-Britannique à l'automne 2021, le personnel de la Régie a fait huit présentations à des groupes de parties prenantes, y compris des propriétaires fonciers, sur la prévention des dommages. Le personnel de la Régie a également publié plus d'une douzaine de publications et d'articles dans divers médias afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension de la sécurité autour des infrastructures réglementées par la Régie.

Responsabilité essentielle – Services internes

Les services internes sont les services qui sont fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations organisationnelles et exécuter ses programmes. Il existe dix catégories de services internes :

- Services de gestion et de surveillance
- Services des communications
- Services juridiques
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des finances
- Services de gestion de l'information
- Services des technologies de l'information
- Services de gestion des biens immobiliers
- Services de gestion du matériel
- Services de gestion des acquisitions

Les services internes de la Régie contribuent directement à la réalisation des objectifs des autres secteurs de responsabilité essentielle en appuyant les exigences et initiatives opérationnelles et organisationnelles.

Diversité et appartenance

La Régie est déterminée à rendre son milieu de travail plus inclusif, diversifié et accessible. En 2022-2023, la toute nouvelle équipe de la diversité et de l'appartenance de la Régie a lancé une communauté de pratique du leadership novatrice afin de coordonner les efforts et d'accroître la capacité de la direction à régler les cas d'inconduite, à mettre en place des mesures disciplinaires et des mesures d'adaptation, et à promouvoir des pratiques de gestion et d'embauche équitables et exemptes d'obstacles. Au cours de l'exercice, les efforts de l'équipe de la diversité et de l'appartenance se sont également concentrés sur les répercussions continues de la pandémie et les changements qui en découlent, ainsi que sur la mise en place d'un modèle de milieu de travail hybride efficace pour la Régie.

Le [premier plan sur l'accessibilité](#) de la Régie a été approuvé et publié en décembre 2022. Ce rapport est le fruit de plusieurs mois de consultations avec le personnel, ainsi que de recherches visant à cerner les obstacles à l'accessibilité et à trouver des solutions possibles. Il adopte une approche mesurée et réaliste qui tient compte du travail déjà en cours pour actualiser les politiques, les programmes, les pratiques et les services, afin de créer un environnement inclusif pour tous et accessible pour les personnes handicapées. Le plan sur l'accessibilité constitue un livrable phare de la priorité en matière de confiance du plan stratégique de la Régie. La Régie rendra compte chaque année des progrès réalisés à l'égard de son plan.



Plan stratégique de l'effectif

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de son plan stratégique sur la main-d'œuvre. L'objectif général de ce plan, qui est l'un des livrables de la priorité stratégique en matière de confiance, consiste à favoriser l'engagement, l'inclusion et l'autonomie pour bâtir un effectif en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Conformément au plan stratégique de la Régie et à ses aspirations et engagements à l'égard de la main-d'œuvre, le plan énonce trois objectifs ciblés :

- Talents et compétences – La Régie recrute, maintient en poste et fait progresser les meilleurs talents qui représentent la population que nous servons.
- Culture et leadership – La Régie établit et maintient un climat de travail qui favorise les différences, l'excellence en matière de réglementation et la prise de risques intelligente.
- Milieu de travail – La Régie adapte ses pratiques, ses outils et ses politiques pour créer un milieu de travail souple et inclusif.

Modernisation des systèmes de gestion financière – Déploiement de SAP

En avril 2022, dans le cadre du projet de modernisation de ses systèmes de gestion financière, la Régie a déployé la solution SAP qui est utilisée par de nombreux ministères et organismes fédéraux. Le déploiement de ce système permettra d'améliorer la disponibilité et l'exactitude de l'information aux fins de prise de décisions, en plus de contribuer à accroître l'efficacité des processus de gestion financière.

Création de meilleurs outils pour les données – Application de conformité réglementaire des activités

En novembre 2022, la Régie a apporté des améliorations à l'application de conformité réglementaire de l'exploitation (« ORCA ») afin de permettre aux entreprises de signaler plus efficacement les incidents géotechniques, et à la Régie d'utiliser ces rapports pour prioriser le suivi des événements à risque élevé. Parmi les autres gains d'efficacité réalisés grâce à ORCA, citons l'automatisation des mises à jour des dirigeants responsables et la mise en place d'un flux de travail permettant de relier un dépôt réglementaire à plusieurs conditions.



Ce que l'avenir nous réserve

En 2023-2024, la Régie se concentrera sur l'exécution de la dernière année de son [plan stratégique](#) triennal et de ses responsabilités essentielles, et continuera de communiquer aux Canadiens les progrès réalisés dans le cadre de ses initiatives. Le conseil d'administration de la Régie entreprendra un exercice de planification stratégique et passera en revue le plan stratégique et les priorités actuels afin de déterminer les mises à jour requises pour la période de 2024-2025 à 2026-2027.

En proposant une vision et des priorités audacieuses pour l'avenir, le plan stratégique renouvelé continuera d'orienter le travail de la Régie.

Le plan établit des priorités stratégiques dans quatre domaines et décrit les objectifs à atteindre pour le prochain exercice :

- **Confiance** – La Régie continuera d'évaluer les progrès de la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route sur la diversité et l'appartenance et poursuivra ses travaux sur les autres recommandations. Il s'agira notamment d'offrir au personnel et aux dirigeants une formation fondée sur des données probantes afin de prévenir et résoudre les inconduites, de communiquer et publier des données agrégées sur les inconduites et les mesures prises, et de créer un programme de perfectionnement en leadership propre à la Régie pour appuyer l'avancement professionnel de tous les employés, y compris les membres des groupes sous-représentés. La Régie entamera également la mise en œuvre de l'approche de milieu de travail hybride à long terme et du plan stratégique pluriannuel de l'effectif. En s'appuyant sur la stratégie nationale de mobilisation, la Régie créera un centre d'expertise sur la mobilisation et élaborera un plan national de mobilisation. Un nouveau centre d'expertise sur la mobilisation facilitera la mise en œuvre de la stratégie, en s'appuyant sur les éléments essentiels du cadre. Le plan national de mobilisation fournira une vue d'ensemble des activités de mobilisation prévues par la Régie et établira l'ordre de priorité des livrables pour l'ensemble de l'organisation afin de renforcer la concertation interne et la coordination des efforts de mobilisation. La Régie utilisera également le rapport AE 2023 pour sensibiliser les Canadiens et renforcer leur confiance à son égard en organisant des conférences, en participant à des salons professionnels, en accordant des entretiens aux médias et en diffusant d'autres informations.
- **Réconciliation** – La Régie continuera de prendre des mesures pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et le plan d'action relatif à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits* et pour faire progresser le travail des CCSA et le programme de surveillance autochtone de la Régie, sous la direction et les conseils du conseil d'administration et du CCA. Elle proposera également au personnel de la Régie des outils de planification, des formations et d'autres mesures de soutien et d'orientation relativement à la stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones et à la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones.
- **Compétitivité** – La Régie favorisera les innovations pour améliorer la clarté des exigences réglementaires, simplifier les processus et adopter de nouvelles approches de réglementation. Elle consolidera également sa nouvelle structure de mobilisation de l'industrie réglementée, partagera de l'information sur les facteurs ESG dans ses publications sur l'énergie et renforcera sa capacité à jouer son rôle de réglementation des projets d'hydrogène. La Régie publiera le rapport AE 2023, une analyse de scénarios entièrement modélisés des avenues possibles vers la carboneutralité pour la filière énergétique canadienne, et stimulera ainsi l'innovation menant vers une économie sobre en carbone.
- **Innovation en matière de données et de technologie numérique** – La Régie continuera d'investir dans la création d'une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique et de systèmes connexes pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. Parmi les autres projets essentiels prévus pour l'année prochaine figure l'amélioration des outils numériques de la Régie, qui vise à faciliter les interactions pendant les processus décisionnels et à améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité.

Annexe A – Biographies

Conseil d'administration



Cassie Doyle, présidente

Cassie Doyle a mené une brillante carrière dans la fonction publique, où elle a occupé des postes de direction dans les trois niveaux de gouvernement au Canada, notamment à titre de sous-ministre de RNCan. Elle y a acquis une connaissance approfondie de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et affiche un solide bilan de partenariats efficaces avec des organisations non gouvernementales, des acteurs de l'industrie, des Premières Nations, des administrations publiques et le milieu universitaire. Mme Doyle était récemment présidente du groupe d'experts sur la gestion intégrée des ressources naturelles dirigé par le Conseil des académies canadiennes et siégeait au conseil d'administration de l'Alberta Energy Regulator.



George Vegh, vice-président

George Vegh est agrégé supérieur à la Munk School of Global Affairs and Public Policy. De plus, M. Vegh est professeur associé en droit du secteur énergétique à la Munk School ainsi qu'à la faculté de droit de l'Université de Toronto et à l'Osgoode Hall Law School. Il est reconnu comme un chef de file du droit de l'énergie par plusieurs publications prestigieuses. M. Vegh était auparavant avocat général à la Commission de l'énergie de l'Ontario.



Ellen Barry, administratrice

Ellen Barry a été sous-ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Fonctionnaire de carrière, elle a été sous-ministre au ministère du Tourisme et des Parcs, au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, et au Service des ressources humaines de la province. Auparavant, Mme Barry a été sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles et des Finances. Au cours des années qu'elle a passées à la fonction publique, elle a eu l'occasion de collaborer étroitement avec des groupes multilatéraux. Depuis qu'elle est à la retraite, Mme Barry a accepté des mandats de consultation au Nouveau-Brunswick et a travaillé auprès de l'Institut d'administration publique du Canada. Elle est diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick.



Melanie Debassige, administratrice

Melanie Debassige est membre de la Nation Anishinabek et de la Première Nation M'Chigeeng. Mme Debassige est actuellement directrice générale de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation. En octobre 2013, elle a été nommée au conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux, au sein duquel elle agit à titre d'administratrice et de présidente du comité des Premières Nations. En mars 2018, elle a été nommée au conseil d'administration de Reconciliation Canada, au sein duquel elle siège comme administratrice et trésorière. Mme Debassige est diplômée du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'École de gestion Rotman, en plus de détenir le titre d'administratrice de société agréée et d'être titulaire d'une maîtrise en administration des affaires. En 2015, le Conseil canadien pour la diversité administrative l'a choisie pour faire partie de la cohorte Diversité 50, une liste de candidats hautement qualifiés prêts à intégrer des conseils d'administration. Depuis 2018, Mme Debassige joue le rôle de conseillère stratégique sur les questions autochtones auprès de l'Office national de l'énergie. En août 2019, elle a été nommée au conseil d'administration de la Régie de l'énergie du Canada. Cette même année, elle a été sélectionnée parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada. Plus récemment, elle a été nommée au Comité de vérification du secteur des services communautaires de l'Ontario.



Karen Leibovici, administratrice

Karen Leibovici possède des antécédents professionnels en gestion du personnel, en relations de travail et en travail social. Elle compte plus de 20 années d'expérience en politique et dans la fonction publique à titre de députée à l'Assemblée législative de l'Alberta et de conseillère municipale à Edmonton. Le travail de Mme Leibovici au conseil municipal a porté sur bon nombre d'enjeux importants en matière de politique publique. Elle a de plus dirigé de nombreuses initiatives à l'échelle de la ville. Elle a siégé à deux reprises à l'Edmonton Police Commission et a été vice-présidente de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Elle a aussi été membre du conseil d'administration du Municipal Government Board de l'Alberta. De plus, Mme Leibovici a occupé des postes de direction au sein de différentes organisations. Elle a notamment été présidente de la Fédération canadienne des municipalités, présidente du Fonds municipal vert et présidente de l'Alberta Association of Former MLAs. Elle est titulaire d'une maîtrise en travail social et d'un diplôme d'études supérieures en gestion.



Karim Mahmud, administrateur

Karim Mahmud a connu une carrière de 30 ans comme avocat de premier plan dans le domaine de l'énergie au Canada et à l'étranger. Originaire de l'Alberta et diplômé en droit de l'Université d'Oxford et de l'Université Dalhousie, M. Mahmud a exercé dans de grands cabinets d'avocats à Calgary, Londres, Hong Kong et Dubaï. Plus récemment, il a été associé et chef de l'énergie et de l'infrastructure pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique dans un important cabinet d'avocats international. Il possède une vaste expérience dans la réalisation de grands projets énergétiques, d'infrastructure et de privatisation au Canada et dans plus de 45 pays. Il a notamment établi la structure de partenariats d'investissement autochtones novateurs et de projets durables conformes aux principes ESG.



François Tanguay, administrateur

François Tanguay œuvre dans le domaine de l'environnement depuis plus de 45 ans. Cofondateur des AmiEs de la Terre de Québec, il a été directeur général de Greenpeace Québec de 1992 à 1997, où son travail était axé sur les enjeux liés aux changements climatiques.

Nommé juge administratif à la Régie de l'énergie du Québec en 1997, M. Tanguay a occupé ce poste jusqu'en 2007. Il a ensuite été nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. En 2008, le ministre des Ressources naturelles du Québec lui a demandé d'aider à mettre sur pied une coalition visant à faire la promotion du bois dans tous les secteurs de la construction. À titre de directeur et principal porte-parole de la Coalition Bois Québec, M. Tanguay a travaillé en étroite collaboration avec des décideurs et des investisseurs de tous les niveaux.

En juillet 2011, il a été nommé pour un mandat de 30 mois au sein du comité d'experts chargé d'effectuer une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. Au cours des dernières années, il a travaillé à des projets humanitaires en Afrique du Sud, et au Pérou avec Oxfam-Québec.

Auteur d'essais sur des questions environnementales, dont trois sur le logement écologique, M. Tanguay a été chroniqueur pendant cinq ans pour *The Sherbrooke Record* sur les questions environnementales. Il a été conseiller auprès de représentants élus, d'entreprises privées et de syndicats.



Gitane De Silva, PDG

Gitane De Silva est devenue PDG de la Régie en août 2020. Elle était auparavant conseillère spéciale à la société TransAlta. Mme De Silva a été haute représentante de l'Alberta aux États-Unis et sous-ministre des Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta.

Avant de se joindre à la fonction publique de l'Alberta, Mme De Silva a passé 12 ans au service extérieur du Canada à titre de spécialiste des relations canado-américaines, notamment à titre de consule générale du Canada à Chicago et de conseillère (Environnement et Pêches) à l'ambassade du Canada à Washington, D.C. Elle a également été sous-ministre responsable de la Condition féminine Canada.

Mme De Silva est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique et a reçu le prix World of Difference de The International Alliance for Women en 2013.

Comité consultatif autochtone



Chef tribal Tyrone McNeil, président

Le chef tribal Tyrone McNeil fait partie de la Nation Stó:lō et est membre de la bande de Seabird Island. Il possède une vaste expérience dans l'avancement des langues et de l'éducation des Premières Nations, dans la collaboration avec les Premières Nations de partout au pays, et dans l'élaboration d'ententes et de partenariats avec le gouvernement. Le chef tribal McNeil gère une société de construction de Première Nation qui emploie jusqu'à 70 Autochtones, spécialisés en santé et sécurité opérationnelles, en vérification sécuritaire, en gestion des ressources humaines et en exploitation et budgétisation dans le secteur de la construction civile et des pipelines.

Le chef tribal McNeil travaille en étroite collaboration avec le CCSA du projet TMX, notamment au sein de plusieurs comités directeurs et sous-comités, en vue d'améliorer les pratiques des organismes de réglementation en fonction de la Déclaration des Nations Unies, et de faire progresser la Réconciliation. Il occupe de nombreux postes de leadership : président du Conseil tribal Stó:lō; président du comité directeur de l'éducation des Premières Nations; représentant de la Colombie-Britannique au comité des chefs de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation; président du secrétariat de planification d'urgence; président du Seabird College; président de la Sqewqel (Seabird) Development Corporation; président de longue date de l'Union of British Columbia Indian Chiefs.

Le chef tribal Tyrone McNeil est un chasseur, pêcheur et cueilleur actif; il veut enseigner à ses quatre petits-enfants comme il a lui-même appris.



Kaella-Marie Earle, vice-présidente

Kaella-Marie Earle est une Anishinaabe du territoire non cédé de Wiikwemkoong et de la Première Nation d'Aroland. Elle est actuellement ingénieure stagiaire chez Enbridge Gas Inc. dans le domaine des grands travaux et de l'amélioration du réseau, où elle gère la construction de projets de gazoducs. Mme Earle possède un diplôme d'études supérieures en technologie du génie chimique du Cambrian College et un baccalauréat en génie chimique de l'Université Laurentienne.

L'objectif professionnel de Mme Earle est d'intégrer ses valeurs culturelles autochtones à son travail d'ingénieur de manière à diriger le secteur pétrolier et gazier vers un avenir énergétique à faibles émissions de carbone. Elle travaille à cette fin en tant que membre de la Young Pipeliners Association of Canada, au sein de laquelle elle copréside le comité d'inclusion autochtone.

Mme Earle prononce régulièrement des allocutions à des conférences visant à défendre les intérêts des femmes et des peuples autochtones dans le domaine de l'énergie et de l'exploitation minière. Elle est aussi directrice et fondatrice du camp culturel anishinaabe Maamiwi Gibeshiwin et de Justice & Allyship Retreat. Elle est également déléguée au Council of Elders and Youth de la Nuclear Waste Management Organization.



Marie Delorme

Marie Delorme, Ph. D., est présidente-directrice générale de The Imagination Group of Companies, une société autochtone composée de trois entités nationales qui fournissent des services à l'industrie, aux gouvernements et aux groupes autochtones dans les domaines de la gestion de la marque, de la consultation commerciale et du tabac cérémoniel.

Mme Delorme siège au conseil d'administration de Canadian Western Bank et de Premium Brands Holding, au conseil d'administration de la Fondation canadienne Donner et au conseil consultatif autochtone du CN. Mme Delorme est membre de l'Ordre du Canada. Elle a reçu le prix Inspire, catégorie affaires et commerce, et a été nommée parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada. Elle a reçu également le prix Douglas Cardinal de l'Université de Calgary, le prix de distinction en affaires de la chambre de commerce de l'Alberta, le prix Salute to Excellence de la chambre de commerce de Calgary et le prix de leadership entrepreneurial de la Nation métisse.

Mme Delorme possède un baccalauréat ès sciences, une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's, ainsi qu'un doctorat et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary.



Harvey McLeod

Harvey McLeod a été chef de la bande Upper Nicola pendant 9 ans et son dernier mandat a pris fin le 20 mars 2023. Il compte une quarantaine d'années d'expérience de travail lié aux enjeux touchant les Premières Nations, dont le développement et le rapprochement des communautés et a établi des relations et des partenariats au niveau de la direction et sur le plan politique.

Harvey McLeod est toujours directeur de l'assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et a activement et directement participé à la formation et au fonctionnement du CCA pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline existant.



Scott Patles-Richardson

Scott Patles-Richardson est le fondateur d'Indigenous Financial Solutions, une société appartenant aux Premières Nations, axée sur le développement économique des communautés autochtones partout au Canada. Il possède une vaste expérience en prestation de conseils aux communautés autochtones, en financement des entreprises, en fusions et acquisitions. Il a négocié pour des communautés métisses et de Premières Nations dans le domaine des revendications territoriales et des ententes sur les répercussions et les avantages propres aux projets de mise en valeur des ressources énergétiques.

M. Patles-Richardson est également PDG d'un fonds de capital-actions privé autochtone, Métis Infinity Investments, et il est actionnaire majoritaire de Nations Translation Group (« NTG »), dont il est président exécutif. NTG, qui est l'une des plus grandes sociétés de traduction privées au Canada, est entièrement détenue et contrôlée par des Premières Nations, le solde des actions étant détenu par la division des investissements de la Nation crie de Little Red River. M. Patles-Richardson a occupé auparavant des postes de direction à Ishkonigan Consulting and Mediation, au Tribal Councils Investment Group of Manitoba, à la Banque Scotia et à la Banque Royale du Canada. Il est un citoyen mi'kmaq de la Première Nation de Pabineau, dans le nord du Nouveau-Brunswick, pour laquelle il a joué un rôle de conseiller principal clé.



Chef Matthew T. Peigan

Matthew T. Peigan est chef de la Première Nation de Pasqua. Chef Peigan est le plus jeune de cinq garçons nés de Ronald Peigan Sr. et Grace L. Peigan. Il a été élu la première fois en 1993 et de nouveau en 2011; il remplit actuellement un cinquième mandat de suite. Lors de sa première élection en 1993, alors âgé de 26 ans, il était le plus jeune chef en poste au Canada. Le chef Peigan a également été directeur des opérations et coordonnateur du logement pour la Première Nation de Pasqua, et négociateur principal pour les réclamations relatives aux inondations pour d'autres Premières Nations.

Le chef Peigan a été très actif auprès du secteur et de la Régie (auparavant l'Office national de l'énergie), entre autres pour le projet Énergie Est et le remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Il est aussi membre du CCSA du projet de remplacement de la canalisation 3. Le chef Peigan est engagé envers sa Première Nation d'origine et l'avancement de toutes les Premières Nations; il est un ardent défenseur des mesures de protection de l'environnement, de l'air et de l'eau. Le chef Peigan a été désigné membre du Comité consultatif autochtone par l'Assemblée des Premières Nations.



Marci Riel

Marci Riel est directrice principale de l'énergie, des infrastructures et des ressources à la Manitoba Métis Federation (« MMF »), un département qui a été créé par le gouvernement métis du Manitoba pour s'occuper de la mise en valeur et de la gestion de projets énergétiques et d'infrastructures construites sur des terres utilisées par les citoyens et les exploitants de la communauté métisse du Manitoba. Le département fusionné gère également les processus de mobilisation et de consultation de la Résolution 8 de la MMF, les dossiers de gestion des terres de même que les portefeuilles des ressources naturelles et de la conservation liés à ce qui suit : récolte, évaluation environnementale, surveillance par les Métis, foresterie, mines, oiseaux migrateurs, pêche commerciale, remise en état des milieux humides, poisson et son habitat, environnement et changements climatiques.

Mme Riel n'est pas une représentante élue de la Nation métisse. Son rôle au sein du CCSA du projet de remplacement de la canalisation 3 consiste à représenter le mieux possible les besoins des citoyens de la communauté métisse du Manitoba de la Nation métisse et à accroître la compréhension du Canada et de la Régie à l'égard des incidences des projets sur les droits, revendications et intérêts collectifs de la Nation métisse. Mme Riel est titulaire d'une maîtrise en sociologie et avant de se joindre à la MMF en 2011, elle travaillait dans le domaine de la sécurité publique et de la prévention du crime.

Mme Riel est la mère de deux adolescents actifs et, avec son mari Kevin, elle est fière d'élever la prochaine génération de citoyens de la Nation métisse. Mme Riel réside à Winnipeg, au Manitoba, au cœur du territoire de la Nation métisse, sur l'un des lots riverains d'origine de la rivière Rouge, près du site historique de la maison Riel.



Tristan Zachow

Tristan Zachow est président-directeur général (« PDG ») de SaskMétis Economic Development Corporation (« SMEDCO »), où il travaille depuis plus de 20 ans. SMEDCO est une société de financement qui se spécialise dans les prêts au développement pour le démarrage, l'acquisition ou la croissance d'entreprises sous le contrôle intégral ou majoritaire de Métis, ainsi que dans les services-conseils aux entreprises. M. Zachow est également le PDG de Muskwa Development Corporation, une entité économique en propriété exclusive de la Nation métisse de la Saskatchewan, dont le mandat consiste à faire des investissements stratégiques au moyen de prises de participation, de partenariats stratégiques et de participations financières. Il est récemment devenu le premier président de l'Association of Métis Capital Corporations, qui regroupe quatre sociétés métisses d'investissement très performantes présentes dans tout le territoire métis.

Originaire de la région de Prince Albert où ses ancêtres se sont établis il y a plus d'un siècle, M. Zachow est un fier Métis de la Saskatchewan. C'est un chasseur passionné qui subvient aux besoins de sa famille et de ses amis tout au long de l'année. Sa formation postsecondaire comprend un certificat d'agent de développement économique du Dumont Technical Institute et un certificat en administration des affaires de la Edwards School of Business de l'Université de la Saskatchewan.

Les domaines d'expertise de M. Zachow comprennent les prêts au développement, le développement économique autochtone, les affaires intergouvernementales, le développement d'affaires et les opérations, l'attraction de capitaux, le développement d'entreprises et de l'entrepreneuriat, la conception et la mise en marché de produits, la négociation financière, la gouvernance et la production de résultats dans des situations complexes.

Annexe B – Aperçu d’ordre financier¹

Le financement des activités de la Régie et de son prédécesseur, l’Office national de l’énergie², provient de crédits parlementaires et le gouvernement du Canada recouvre environ 99 % des coûts auprès des sociétés que la Régie, anciennement l’Office, réglemente. Les états financiers sont préparés annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ressources financières et humaines de la Régie telles que présentées dans les comptes publics.

EXERCICE (DU 1ER AVRIL AU 31 MARS)	DÉPENSES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PERSONNEL (ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)
2017-2018	93,8	481,3
2018-2019	108,1	476,5
2019-2020	98,0	494,0
2020-2021	99,83	522,0
2021-2022	109,4	558,7
2022-2023	112,4	575,4

1 Le rapport sur les résultats ministériels 2022-2023 de la Régie, qui devrait être déposé devant le Parlement à l’automne 2023, renferme des renseignements détaillés sur les dépenses et les ressources humaines pour l’exercice 2022-2023. Une fois déposé, le rapport sera publié sur le site Web de la Régie.

2 La Régie a remplacé l’Office le 29 août 2019.









3 Les résultats de 2019-2020 sont inférieurs de 10,1 millions de dollars à ceux de 2018-2019, principalement en raison d’une remise exceptionnelle des redevances pour un tout nouveau projet en 2018-2019, en lien avec les certificats pour le projet de Northern Gateway Pipeline Limited Partnership délivrés, mais annulés plus tard. La société a par conséquent demandé le remboursement de la redevance payée. En 2018-2019, le gouvernement fédéral a fourni un financement hors du cycle budgétaire pour que l’Office rembourse les 14 710 000 \$ à la société, en son nom.







Annexe C – Résultats liés aux normes de service

Les normes de service ne sont pas définies dans la loi, bien que certaines normes de service de la Régie s'appliquent aux demandes assujetties aux délais prescrits par la loi.

Des normes sont établies pour la livraison de services fournis par la Régie de sorte que les demandeurs et les participants sachent à quoi s'attendre et que le rendement puisse être mesuré et faire l'objet de rapports. Ces normes précisent les délais visés pour la prestation de services clés.

La Régie a respecté toutes les normes de service en 2022-2023.

Norme de service	Mesure	Objectif	Résultat 2022-2023
Aide financière aux participants	80 % des décisions relatives à l'aide financière sont rendues dans les 30 jours suivant la réception de la demande complète ou la date limite de dépôt.	80 %	
Recommandation / décision faisant suite à une audience publique	80 % des motifs de décision / rapports de recommandation sont produits dans les 12 semaines suivant la fin d'une audience publique (tous).	80 %	
Autorisations d'exporter et d'importer	80 % des décisions relatives à une ordonnance à court terme sont rendues dans les 2 jours ouvrables (sauf les renouvellements) suivant la réception d'une demande complète.	80 %	
Permis d'exportation d'électricité	80 % des décisions sont rendues dans les délais prévus suivant la période de parution de l'avis de la demande et des instructions relatives à la procédure : - Catégorie A – dans les 40 jours civils - Catégorie B – dans les 90 jours civils	80 %	
Plaintes de propriétaires fonciers	100 % des réponses accompagnées d'un plan d'action initial à l'égard de plaintes portant sur des questions foncières sont données dans un délai de 10 jours civils.	100 %	
	80 % des plaintes sont réglées ou conclues à la date visée à partir de la date de réception : - Niveau 1 : dans les 21 jours - Niveau 2 : dans les 180 jours	80 %	
Audits en vertu du Règlement sur les pipelines terrestres et du Règlement sur les usines de traitement	80 % des rapports de vérification préliminaires sont transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain.	80 %	
	80 % des rapports de vérification finaux sont transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur le rapport préliminaire.	80 %	

Audit des états financiers	80 % des rapports préliminaires d'audit des états financiers sont transmis aux sociétés concernées dans les 8 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain.	80 %	
	80 % des rapports finaux d'audit des états financiers sont transmis aux sociétés concernées dans les 3 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur le rapport préliminaire.	80%	
Demandes ne nécessitant pas d'audience : Article 214 de la LRCE	80 % des décisions sont rendues dans les délais prévus à partir de la date à laquelle la demande est jugée complète : - Catégorie A – dans les 40 jours civils - Catégorie B – dans les 90 jours civils	80 %	
Demandes aux termes de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i>	Décisions rendues à la date visée : - 80 % dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète de forage ou de modification de l'état d'un puits - 80 % dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande complète pour les études géologiques ou géophysiques	80 %	
Demandes aux termes de la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	80 % des décisions sont rendues dans les 90 jours suivant le jour où toute l'information est disponible pour procéder à l'évaluation.	80 %	
Demandes présentées à la bibliothèque	90 % des demandes sont satisfaites en moins d'un jour ouvrable.	90 %	

Annexe D – Projets du cadre de réglementation

La Régie fonctionne selon un ensemble de lois, de règlements, de règles et de notes d'orientation. Le pouvoir d'adopter des règlements, tel que le précisent divers articles de la LRCE, peut être conféré au gouverneur en conseil, au ministre des Ressources naturelles ou à la Régie.

Il convient de noter que les règlements adoptés aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou remplacés, dans la mesure où ils sont conformes à la LRCE.

Projets du cadre de réglementation réalisés en 2022-2023

Instrument de réglementation	Type	Responsable	Date de publication	Lien
Révision en profondeur des éléments suivants Rubrique A, tableau A-2 (Information exigée à l'égard des éléments biophysiques) et tableau A-4 (Questions économiques et financières) Lignes directrices supplémentaires sur les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques	Lignes directrices concernant le dépôt de documents – <i>Guide de dépôt</i>	Régie et Commission	Approbation par la Commission : 16 février 2023	Mise à jour des guides de dépôt
FAQ sur l'ordonnance MO-036-2022	Notes d'orientation concernant la réglementation – Page Web	Régie	18 janvier 2023	Assurance de la qualité des raccords de pipeline – FAQ
Pratiques exemplaires de l'industrie pour les avis aux Nations et communautés autochtones concernant les incidents à signaler à la Régie	Notes d'orientation concernant la réglementation – Lettre à toutes les sociétés	Régie	16 novembre 2022	Dossier OF-Gen 10
Lettre et ordonnance à toutes les sociétés d'oléoducs et de gazoducs relevant de la Régie – Normes canadiennes Z245 relatives aux composantes	Document d'application de la réglementation – Ordonnance générale	Commission	31 octobre 2022	MO-036-2022, dépôt C21733-2
La Régie de l'énergie du Canada et l'approche environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »)	Exposé de principes	PDG	14 octobre 2022	Résumé

Instrument de réglementation	Type	Responsable	Date de publication	Lien
Modifications diverses : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement sur les pipelines terrestres</i> • <i>Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires</i> • <i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les usines de traitement</i> • <i>Règlement sur la prévention des dommages aux pipelines (régime d'autorisation)</i> • <i>Règlement sur la prévention des dommages aux pipelines (obligations des compagnies pipelinières)</i> • <i>Règlement sur la prévention des dommages aux lignes internationales et interprovinciales de transport d'électricité (obligations des titulaires de permis et de certificats)</i> 	Règlements	Gouverneur en conseil	27 septembre 2022	Règlement correctif modifiant certains règlements de la Régie canadienne de l'énergie (programme divers), DORS/2022-199
Politique d'audit au titre de la réglementation financière de la Régie – Mise à jour	Politique de réglementation – Page Web	Régie	22 septembre 2022	Mises à jour de la politique d'audit
Révision en profondeur des éléments suivants <ul style="list-style-type: none"> • Rubrique O – Demandes de modification et mises à jour sur le projet • Rubrique N – Demandes de révision, d'annulation ou de nouvelle audition • Section 1.5 (<i>Guide de dépôt</i>) et section 1.4 (<i>Guide de dépôt – Électricité</i>) – Confidentialité du dépôt • Sections A.3.1 (Approvisionnement) et A.3.3 (Marchés) 	Lignes directrices concernant le dépôt de documents – <i>Guide de dépôt</i>	Régie et Commission	31 août 2022	Mise à jour des guides de dépôt
Audits de la gestion des sites contaminés de la Régie de l'énergie du Canada – Leçons apprises	Avis d'information	Régie	19 juillet 2022	Régie – IA 2022-001
Maîtrise des énergies dangereuses	Avis de sécurité	Régie	19 mai 2022	SA 2022-02
Épaisseur de couverture dans les zones agricoles	Avis de sécurité	Régie	13 avril 2022	SA 2022-01

Des renseignements sur les initiatives prévues par la Régie pour améliorer le cadre de réglementation se trouvent dans son site Web, sous [Plan du cadre de réglementation](#).

Annexe E – Audits

Audits du système de gestion

Les audits permettent d'évaluer comment la société gère ses activités. La Régie s'attend à ce que toutes les sociétés qu'elle réglemente aient des systèmes de gestion et des programmes de protection efficaces qui fonctionnent bien. Les sociétés qui gèrent bien leurs activités peuvent mieux prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant nuire à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement.

Une fois la vérification terminée, un rapport est rendu public. La Régie s'attend à ce que toutes les sociétés prennent connaissance des constatations énoncées dans ces rapports et à ce qu'elles les utilisent pour améliorer leurs systèmes de gestion.

Audits de systèmes de gestion réalisés en 2022-2023

Entité auditée	Objet de l'audit	Documents	Dernière mise à jour
Enbridge Pipelines Inc.	Gestion des sites contaminés	Rapport d'audit E101-2022-2023 01 [PDF]	2022-11-29
NOVA Gas Transmission Ltd.	Prévention des dommages	Rapport d'audit N081-2022-2023 01 [PDF]	2022-11-29
Pipelines Trans-Nord Inc.	Gestion des sites contaminés	Rapport d'audit T217-2022-2023 0101 [PDF]	2023-03-15

La Régie a réalisé six audits opérationnels en 2022-2023. Toutefois, en date du 31 mars 2023, seuls trois documents étaient disponibles pour publication. Lorsqu'ils sont disponibles, tous les rapports d'audit opérationnel et les documents connexes sont publiés sur le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Audits au titre de la réglementation financière

La Régie considère les audits au titre de la réglementation financière comme un outil de réglementation important pour assurer la conformité à la LRCE, aux règlements, aux ordonnances et aux décisions, ainsi que pour documenter les activités, les systèmes de gestion, les procédés et les contrôles internes actuels des sociétés.

- Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a réalisé un audit ciblé au titre de la réglementation financière portant sur les pratiques et procédures de 12 sociétés relatives aux mécanismes de cessation d'exploitation et de prélèvement des fonds, comme les fiducies. Cet audit n'a donné lieu à aucune constatation ni recommandation à l'intention des sociétés.

Les 12 sociétés qui étaient visées par l'audit sont les suivantes :

- Enbridge Pipelines (NW) Inc.
- Enbridge Pipelines Inc.
- Foothills Pipe Lines Ltd.
- Kingston Midstream Westspur Limited
- Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.
- Pipe-Lines Montréal limitée
- NOVA Gas Transmission Ltd.
- Trans Mountain Pipeline ULC
- Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.
- TransCanada Keystone Pipelines GP Ltd.
- TransCanada PipeLines Limited
- Pipelines Trans-Nord Inc

Annexe F – Ordonnances d’inspecteur délivrées en 2022-2023

Les activités de vérification de la conformité, qui incluent les inspections, consistent à vérifier, à un moment précis, si la société remplit les exigences prévues dans les lois, les règlements et les conditions d’approbation d’un projet, d’un certificat, d’une ordonnance ou d’un permis. Les inspections portent sur un ou deux aspects des activités d’une société.

Si la situation requiert une attention immédiate pour assurer la sécurité de la population, des biens et de l’environnement, la Régie peut décider de rendre une ordonnance d’inspecteur. Une telle ordonnance exige que la société prenne certaines mesures au plus tard à la date fixée.

Ordonnances d’inspecteur en vigueur en 2022-2023

Numéro	Date de délivrance	Bénéficiaire	Région/ Installation	Description
DRP-001-2022	2022-08-30	NOVA Gas Transmission Ltd.	AB – Projet d’agrandissement du couloir nord	Pratiques de déchargement non sécuritaires observées et mesures correctives requises
BL-001-2022	2022-12-06	Trans Mountain Pipeline ULC	AB et BC	Au cours de plusieurs inspections du projet d’agrandissement du réseau de Trans Mountain en 2022, les inspecteurs de la Régie ont relevé des pratiques incohérentes concernant le port d’un appareil de protection respiratoire par des travailleurs exécutant des travaux de soudage ou y participant.
DJM-001-2022	2022-11-29	NOVA Gas Transmission Ltd.	BC	Une inspection de chantiers a fait ressortir de nombreuses lacunes dans la gestion de produits chimiques dangereux se rattachant à un nouveau procédé de revêtement de la canalisation principale.

Toutes les ordonnances d’inspecteur et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l’exécution](#).



Annexe G – Lettres d’avertissement et sanction administrative pécuniaire

Lettres d’avertissement

La Régie peut, à l’occasion, déterminer qu’il est important qu’un dirigeant de la société soit informé de la gravité d’un problème. Cette personne peut prendre des mesures pour que la situation ne se produise plus. La Régie informe le dirigeant de la situation au moyen d’une lettre d’avertissement.

Aucune lettre d’avertissement n’a été envoyée en 2022-2023.

Toutes les lettres d’avertissement se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l’exécution](#).

Sanctions administratives pécuniaires

Les sociétés et les particuliers qui se livrent à des activités dangereuses peuvent être passibles de sanctions pécuniaires. La Régie peut imposer une sanction dans les cas suivants :

- des dommages sérieux ont été causés ou sont possibles;
- la nature et la gravité de la non-conformité sont préoccupantes;
- la société ou le particulier doit resserrer ses mesures d’exécution;
- un comportement doit changer pour prévenir la réapparition d’un problème:

La Régie a imposé deux SAP entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023 :

Numéro de référence	Dernière mise à jour	Bénéficiaire	Région/ Installation	Description	Montant de la sanction
AMP-004-2022	2022-10-27	Trans Mountain Pipeline ULC	Chantier de pose 1, Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain	Défaut de mettre en œuvre, dans le cadre de son système de gestion, un processus pour vérifier si les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci ont été formés et ont acquis les compétences voulues de manière à s'assurer qu'elles s'acquittent de leurs tâches en toute sécurité et aussi pour les superviser, conformément à l'alinéa 6.5 (1) k) du <i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> .	88 000 \$
AMP-003-2022	2022-10-27	Trans Mountain Pipeline ULC	Chantier de pose 1, Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain	Défaut de mettre en œuvre, dans le cadre de son système de gestion, un processus pour répertorier et analyser tous les dangers et dangers potentiels conformément à l'alinéa 6.5 (1) c) du <i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> , et de se conformer à la condition 2 du certificat OC-065, ce qui constitue une violation désignée aux termes du paragraphe 2 (3) du <i>Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires</i> .	76 000 \$

En plus de ce qui précède, une SAP imposée au cours d'une année précédente a été examinée en décembre 2022. Toutes les lettres d'avertissement, les SAP et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Annexe H – Abréviations et définitions

AE 2023

Rapport *Avenir énergétique du Canada en 2023*

CCA

Comité consultatif autochtone

CCSA

Comité consultatif et de surveillance autochtone

CCSA de la canalisation 3

Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet de remplacement de la canalisation 3

CCSA de Trans Mountain

Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

CECE

Coûts estimatifs de la cessation d'exploitation,

CIBER

Contenus et information biophysiques, économiques et régionaux

CNOOC

CNOOC Marketing Canada

Déclaration des Nations Unies

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

ESG

Environnement, société et gouvernance

GQF

Groupe chargé des questions foncières

GMIR

Groupe de mobilisation de l'industrie réglementée SAP – Sanctions administratives pécuniaires

Loi sur la Déclaration des Nations Unies

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

LRCE

Loi sur la Régie canadienne de l'énergie

MPF-MMF

Mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds

NGTL

NOVA Gas Transmission Ltd.

NGTL 2021

Projet d'agrandissement du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. en 2021

ORCA

Operations Regulatory Compliance Application (application de conformité réglementaire des opérations)

PAFP

Programme d'aide financière aux participants

RPT

Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres

Régie

Régie de l'énergie du Canada

SFNNRCOE

Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence

TMX

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

Cible

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Mesure de rendement

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Programme

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère ou de l'organisme et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels

Un rapport présentant les réalisations réelles du ministère ou de l'organisme par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

Responsabilités essentielles

Fonction ou rôle permanent rempli par un ministère ou un organisme. Les intentions du ministère ou de l'organisme concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère ou l'organisme cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultats

Une conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Pour en savoir davantage sur la Régie

Bureau principal Calgary	210-517 10 Av SO Calgary AB T2R 0A8	Bureau : 403-292-4800 Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265
Bureau régional de l'Est Montréal	230-505 boul De Maisonneuve O Montréal QC H3A 3C2	Bureau : 514-283-2763 infomontreal@rec-cer.gc.ca
Bureau régional du Pacifique Vancouver	219-800 rue Burrard Vancouver BC V6Z 0B9	Bureau : 604-666-3975 infopacifique@rec-cer.gc.ca
Bureau régional du Nord Yellowknife	115-5101 50 Av Yellowknife NT X1A 2P7	Bureau : 867-766-8408 infonord@rec-cer.gc.ca

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803

www.rec-cer.gc.ca

info@rec-cer.gc.ca



@CER_REC

 www.linkedin.com/company/cer-rec

 www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator



www.facebook.com/CER.REC/